



 VAL D'HÉRENS  
SOURCE D'ÉNERGIES



Jun 2018

# Bulletin d'informations de la **Commune d'Evolène**



## Mot de la **Présidente**

2

Chères Evolénardes, Chers Evolénards, Voici déjà la nouvelle édition de notre brochure communale. Après un **long hiver**, marqué par l'importance des chutes de neige et des divers épisodes d'intempéries heureusement inhabituels, la nature reprend petit à petit des couleurs, tout en dévoilant, au fil de la fonte des neiges, les dégâts subis, tant par les forêts que par les routes et chemins pédestres. **Merci** à tous les collaborateurs des travaux publics, du triage forestier ou des services cantonaux pour leurs efforts fournis et en partie encore nécessaires aujourd'hui pour entretenir notre territoire et nos infrastructures. Un **merci** particulier également aux responsables de la sécurité, aux membres de l'état-major de crise ainsi qu'aux pompiers et bénévoles qui ont mis leur temps et leurs compétences à disposition cet hiver afin de gérer au mieux ces épisodes climatiques difficiles. Un **merci** finalement à vous, habitantes et habitants, pour votre compréhension et votre patience pendant ces quelques journées hivernales.

Un enseignement à tirer de ces épisodes ayant entraîné fermetures de routes et évacuations de certaines zones de danger est la **communication**. Si l'information se diffuse relativement bien via les médias et les réseaux sociaux, il est apparu qu'un outil de communication ciblé manquait à notre dispositif. C'est pourquoi la commune a souhaité se doter d'une nouvelle application pour smartphone permettant à tout intéressé de s'abonner à différentes alertes de sécurité. L'abonné recevra alors l'information rapidement sous forme de notification (push) sur son téléphone. L'application permettra aussi de mettre en lien l'intéressé avec le site de la commune – qui sera mis en ligne ces prochaines semaines – et celui de



l'office du tourisme (dont la nouvelle version vient de remplacer l'ancienne plateforme), mais son objectif restera prioritairement la communication rapide et ciblée des perturbations en cours sur le territoire communal. Un nouvel outil, qui, on l'espère, saura trouver son public-cible et répondre à vos attentes.

En parlant de communication justement, vous trouvez au menu de ce nouveau bulletin les informations concernant la prochaine assemblée primaire, ainsi que plusieurs thèmes d'actualité, sans oublier quelques rubriques sur la vie locale. À ce titre, la commune a souhaité **donner la parole** à certains acteurs, afin de vous fournir d'autres sources d'informations que celles provenant uniquement de notre administration publique. Ainsi, un espace de parole sera désormais donné à nos sociétés culturelles et sportives, à elles de décider si elles souhaitent en profiter à l'occasion. De même, notre office du tourisme a été invité à présenter son agenda des manifestations pour la saison estivale. Finalement, nous avons également proposé à la société Ptarmigan, porteuse du projet désormais dénommé « Evolène Santé » mêlant hôtellerie et cabinets médicaux au bas du village d'Evolène avec annexe aux mayens des Veisivis, de s'ex-



## Mot de la **Présidente**

primer afin de vous tenir directement au courant de l'évolution de leur projet. Merci pour ces contributions, précieuses pour nos citoyens.

Côté santé justement, la commune se réjouit de l'avancement du projet « Evolène **Santé** », lequel devrait trouver sa première concrétisation dès le début de cet automne, avec l'entrée en fonction d'un premier médecin généraliste qui devrait partager les locaux du Dr Sermet au-dessus de la pharmacie en attendant la réalisation du complexe. Un premier signe positif, et surtout, une première réponse concrète aux besoins de la population locale. Nous nous réjouissons donc de pouvoir accueillir ce jeune médecin chez nous! L'été qui arrive devrait apporter les dernières réponses concernant le fonctionnement de ce « cabinet médical ad interim ». De même, les discussions en lien avec le home Saint-Sylve devraient trouver leur épilogue ces prochaines semaines, de manière à ce que nous puissions vous informer du projet concret et que l'assemblée primaire puisse se prononcer en connaissance de cause. En l'absence d'éléments concrets dignes de publication à l'heure actuelle, ce bulletin vous offre tout de même des renseignements sur notre CMS ainsi que sur les perspectives démographiques, en mettant en évidence les enjeux pour notre vallée en lien avec le vieillissement de la population.

Avant de conclure, permettez-moi encore de tirer un bilan sur cette année 2017, qui comme la lecture des **comptes** vous le montrera, s'est soldée par un exercice comptable que l'on peut qualifier de très bon. Une année exceptionnelle en termes de redevances notamment, qui offre une marge d'autofinancement qui s'élève à

plus de trois millions de francs. En conséquence, la fortune nette communale s'est encore accrue, passant à plus de 1400 francs par habitant, ce qui nous offre une marge de manœuvre intéressante et permettra ainsi la réalisation d'investissements d'envergure ces prochaines années.

De belles perspectives donc pour notre commune où les projets ne manquent pas. Toutefois, il est impératif que certains projets, tant publics que privés, puissent se concrétiser, et ce à court terme. On le voit au niveau des **remontées mécaniques**, où le statu quo persistant depuis de nombreuses années atteint désormais ses limites. Le Magic Pass amènera certainement un nouveau dynamisme, ainsi qu'un esprit de collaboration renforcé entre les différents acteurs du tourisme, mais il ne saurait être suffisant pour assurer le futur de notre destination. Devant l'imminence de besoins de changement, le conseil communal appelle les sociétés de remontées mécaniques à avancer désormais rapidement avec des projets concrets, à intégrer les différents porteurs de projets présents à l'échelle communale ainsi que la population, et à monter finalement des dossiers de financement réalistes, car, n'en déplaise à certains, la commune d'Evolène ne peut ni ne doit jouer les messies pour sauver le ski à tout prix...

Après ces quelques commentaires, je vous souhaite, chères Evolénardes, chers Evolénards, une bonne lecture de ce bulletin d'information. Je me permets encore de vous rappeler les prochaines échéances citoyennes, avec notre assemblée primaire fixée au 13 juin, laquelle sera précédée d'un weekend de votations importantes. En effet, le 10 juin, nous se-



## Mot de la **Présidente**

4

rons en particulier fixés sur le souhait des valaisannes et valaisans d'oser - ou non - une candidature olympique. Pour ma part, je suis convaincue de la qualité du projet proposé et mettrai donc un grand OUI dans l'urne. Pour notre vallée, qui arrive directement dans la potentielle ville hôte, il est évident que nous avons tout à y gagner, à commencer par une visibilité exceptionnelle, dont personne n'oserait dire dans le contexte actuel que nous n'en avons pas besoin... Je rêve également que l'esprit fédérateur d'un tel projet, une fois lancé, soit contagieux et que le Val d'Hérens, paradis terrestre au départ de Sion, sache enfin en profiter pour montrer, de manière unie, ses beautés et ses richesses. Dans l'intervalle, nous avons la chance, en cette année 2018, de bénéficier une nouvelle fois d'une visibilité particulière grâce à l'œuvre de notre ambassadeur DERIB et à l'exposition plein air

qui lui est consacrée. Une bonne raison pour lui montrer notre reconnaissance, vous ne trouvez pas ?

Je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un bel été ainsi qu'un bel automne ! J'espère que vous pourrez vous ressourcer pendant quelques jours de repos bien mérités, dans notre commune ou ailleurs. Mais surtout, n'oubliez pas de profiter de notre merveilleuse nature environnante et de respirer le bon air de nos montagnes, le temps d'une balade ou sur une terrasse, car cela reste, au fond, notre plus belle richesse. À nous aussi de savoir en profiter...

Bien à vous,  
**Virginie Gaspoz**





# Table des **Matières**

Mot de la <b>Présidente</b>	<b>2</b>
<b>Bilan</b> fin 2017 – mai 2018	<b>6</b>
<b>Tourisme</b>	<b>12</b>
Remontées <b>mécaniques</b>	<b>14</b>
<b>Comptes</b> 2017	<b>18</b>
Gestion <b>des déchets</b>	<b>22</b>
Triage <b>forestier</b>	<b>25</b>
Communiqué Evolène <b>Santé</b>	<b>28</b>
<b>Centre médico-social (CMS)</b> du Val d'Hérens	<b>30</b>
<b>Viellissement de la population</b> et prise en charge: un défi pour Evolène et le Val d'Hérens	<b>34</b>
Nonagénaires	<b>37</b>
<b>Bourgeoisie d'honneur</b> à Claude (DERIB) et Dominique de Ribaupierre	<b>41</b>
Jumelage <b>Evolène – Châtelailon-Plage</b>	<b>44</b>
<b>Sociétés locales</b> , vous avez la parole!	<b>46</b>
<b>Animations</b> été 2018	<b>47</b>
<b>Assemblée</b> primaire	<b>48</b>





# Bilan fin 2017 – mai 2018

6

Voici un résumé non exhaustif des décisions prises et objets traités par le conseil communal depuis la publication du dernier bulletin communal d'information, c'est-à-dire depuis décembre 2017.

## Aménagement du territoire

Sur proposition de la commission aménagement du territoire, le conseil a décidé d'adjuger un mandat à un bureau d'architectes spécialisé ainsi qu'à un bureau d'ingénieurs afin d'établir un projet de réfection de la rue centrale du village d'Evolène. Artère principale de notre commune, répondant à un besoin des habitants ainsi qu'à un besoin touristique, il semble nécessaire de réfléchir en profondeur aux différents aspects tels que l'aménagement extérieur, la circulation ou la qualité des infrastructures, afin de développer et d'assurer la pérennité de ce secteur.

## Communication

Sur proposition de la commission « sécurité publique », le conseil décide d'acquérir une application smartphone afin d'offrir un service d'information en cas d'urgence à la population, notamment en cas de catastrophe comme ce fut le cas cet hiver. L'objectif est que les gens intéressés à recevoir de l'information en cas par exemple de fermeture de route ou de dégâts sur le réseau d'eau puissent recevoir cette information sous forme de notification, ceci uniquement après inscription sur l'application en question (cf. Mot de la présidente). Il s'agit en fait de la nouvelle génération de système d'information, laquelle remplace petit à petit les alertes sms existant dans certaines com-

munes. L'acquisition de cette application permettra donc de combler une lacune en termes de communication et d'offrir ce service à la population à partir de l'automne 2018.

## Investissements – Travaux

### • Centre de tri :

Le crédit d'engagement de Fr. 900'000.- validé par l'assemblée primaire début 2017 s'avère insuffisant pour réaliser l'entier des travaux nécessaires à la finalisation du projet. Le montant prévu dépassait toutefois le million de francs depuis le début, il ne s'agit donc pas d'un dépassement massif du budget, mais d'une estimation erronée l'année dernière. Le conseil communal décide ainsi d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 500'000.- pour la construction du centre de tri aux Haudères.

[Cette décision devra être validée par l'assemblée primaire.](#)

### • Route des Fermes aux Haudères :

Le conseil a adjugé un mandat afin d'établir un projet pour le goudronnage de la route en bordure de la Borgne, ceci ayant pour but de faciliter la circulation pour les exploitants agricoles toute l'année et de décharger la route passant au centre du village. L'aboutissement du projet reste délicat et prend du temps, compte tenu des normes, notamment environnementales, à respecter dans le cadre de l'espace réservé aux eaux.

### • Numéros des bâtiments :

Le conseil communal a décidé de commander des plaquettes numérotées pour les bâtiments recensés sur le territoire communal, plaquettes qui reprennent le



Bilan fin 2017 - mai 2018



design des noms de rues. Une fois les plaquettes à disposition, un appel sera lancé aux propriétaires afin qu'ils les récupèrent et les installent de manière visible. Cette initiative permettra enfin de faciliter l'identification des lieux.

## Personnel

### • Administration communale :

- La répondante de la commune en matière d'AVS est dorénavant Madame Sandra Gaspoz en remplacement de Madame Edith Beytrison.
- Le conseil communal a décidé de mettre au concours un poste de collaborateur technique dont le cahier des charges prévoit essentiellement la gestion des infrastructures communales, routes et réseaux d'eau et eaux usées en priorité. Ce nouveau poste a pour but de combler une lacune pré-téritant le bon travail de l'administration, d'offrir un soutien administratif et technique aux travaux publics ainsi que d'améliorer considérablement les

bases de données relatives à ces aspects de notre territoire et d'en faciliter ainsi la maîtrise et le suivi. Finalement, l'engagement d'une personne qualifiée permettra l'élaboration d'une véritable stratégie d'entretien et de remplacement des infrastructures.

Suite à cette mise au concours, le conseil communal a décidé de nommer Monsieur Pierre Chevrier, 1968, conseiller communal, à ce poste. L'entrée en fonction est prévue pour août 2018. Pour cause d'incompatibilité, Monsieur Chevrier devra cesser son activité de conseiller communal dès son entrée en fonction.

### • Crèche :

- Le conseil communal a formellement validé la suppléance de la responsable de la crèche, Madame Erika Gaspoz, en la personne de Madame Valérie Théodoloz-Voide. Cette dernière assure la gestion de la structure ad interim.



- Le conseil communal a mis au concours une place d'apprentissage d'assistant(e) socio-éducatif(ve) pour l'accompagnement des enfants auprès de la crèche-garderie d'Evolène, afin d'offrir une place de formation à une jeune personne motivée et d'apporter des forces supplémentaires à l'équipe en place.

• **Travaux publics :**

Le conseil a décidé de mettre au concours un poste de mécanicien et chauffeur poids lourd, afin notamment d'assurer une meilleure gestion du parc véhicules communal et de répondre aux diverses tâches dévolues aux travaux publics, avec désormais aussi la gestion partielle du centre de tri et des écopoints. Sur proposition de la commission des travaux publics, le conseil a nommé Monsieur Jean-Michel Rieder à ce poste. L'entrée en fonction est prévue au début juin 2018.

### Bureaux administratifs

Suite à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire au sein de l'administration et sachant que le nombre de bureaux au sein du bâtiment communal était déjà insuffisant, le conseil a décidé de louer l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment situé à proximité immédiate (en face épicerie Métrailler), ainsi que les places de parc y attenantes, afin d'y aménager des bureaux administratifs provisoires, en attendant l'adoption d'une stratégie relative aux besoins communaux.

### Energie

En vue de la mise en place d'une politique énergétique communale, le conseil a décidé d'adhérer à l'association « Cité de l'énergie » et de lui confier un mandat

pour réaliser un état des lieux communal et pour développer par la suite un programme de politique énergétique. L'état des lieux est en cours et sera terminé d'ici la fin de l'année 2018.

### Règlements

• **Taxes touristiques:**

Le conseil communal a décidé d'accorder un rabais de 30 % pour les logements qui sont grevés d'une RDPP (restriction de droit public à la propriété, soit une interdiction d'habiter durant la saison hivernale). Ce rabais est valable pour toutes les taxes communales soit la voirie, l'eau potable, les eaux usées, les taxes de séjour et la taxe touristique.

• **Gestion des déchets :**

Suite à la recommandation du Surveillant des prix de modifier de la taxe de base 2018 pour le traitement des déchets, le conseil communal a décidé de la fixer à 85 centimes au lieu de Fr. 1.- le m<sup>2</sup>. Cette proposition, qui semble toutefois trop optimiste pour permettre un autofinancement de la voirie communale, devra être évaluée après 1 année de mise en œuvre. Le tarif sera réajusté le cas échéant.

### Santé

Cf. Articles portant sur le CMS (p. 30-33) et le vieillissement de la population, en lien avec le projet d'agrandissement du home St-Sylve de Vex (p. 34-36) ; Communiqué sur le projet « Evolène Santé » par la société Ptarmigan (p. 28-29).

En outre, le conseil communal a accepté la création d'une commission intercommunale liée à la santé sous l'impulsion de l'Association des communes du Val d'Hérens, afin d'identifier les problématiques et de chercher ensemble des solutions



Bilan fin 2017 - mai 2018

pour les habitants de la vallée. Ce groupe de travail est composé des conseillers communaux en charge de la santé des 5 communes, de la préfète du district d'Hérens, Aliette Beytrison, de la directrice du CMS Hérens, du directeur du home Saint-Sylve ainsi que de deux médecins.

## Paroisses

Le conseil a pris connaissance du projet de convention entre les 7 paroisses et 5 communes du Val d'Hérens réglant les relations financières entre les paroisses et les communes, cette dernière ayant été longuement discutée entre l'Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) et le Secteur. Le conseil communal d'Evolène a accepté cette proposition de convention sous réserve de l'approbation de l'ensemble des communes du Val d'Hérens. La convention a désormais été signée par l'ensemble des communes et conseils de gestion et un bureau de secteur est entré en fonction afin de gérer de manière plus professionnelle et rationnelle les aspects liés notamment au personnel. Une évaluation du fonctionnement de ce bureau devra être effectuée dans 2 ans sur demande des communes. Quant à la répartition financière des charges salariales à l'échelle de la vallée, les 5 communes ont validé un modèle prenant en compte tant la population (moitié du montant total réparti selon le nombre d'habitants) que le principe territorial (autre moitié répartie à 1/5 par commune).

## Police

• **Modification du règlement de police**  
Le conseil communal a approuvé le nouveau règlement de police tel que présenté au conseil par Thierry Duroux, policier municipal, puis par Patrick Sierro, conseil-



ler en charge de la sécurité publique, lors de sa séance du 20 mars 2018.

Le nouveau règlement contient globalement davantage d'articles, se calquant sur le règlement-type préparé par le canton et mis à disposition des communes, tout en gardant les spécificités de notre ancien règlement. Ceci en vue de combler certaines lacunes existant au niveau des bases légales communales à l'échelle du canton. En effet, certaines compétences n'étaient pas définies dans le règlement précédent. Au rang des nouveautés figure par exemple la base légale permettant dorénavant à l'administration communale d'installer des caméras de vidéosurveillance sur son territoire, tout en précisant les cas d'utilisation possibles.

**Ce nouveau règlement est soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire du 13 juin prochain.**

Pour consultation, le nouveau règlement tel que proposé par le conseil communal est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet [www.commune-evolene.ch](http://www.commune-evolene.ch).



Bilan fin 2017 - mai 2018

10

#### • **Projet signalisation La Forclaz**

Le conseil communal a approuvé le projet de mise en place d'une signalisation « zone interdiction de parcage » dans le village de La Forclaz, ceci afin de faciliter la circulation sur les diverses routes – notamment en saison touristique – et d'encourager une utilisation rationnelle du nouveau parking situé à l'entrée du village, lequel sera bientôt aménagé de manière définitive.

#### • **Parcage et nouveau système de paiement numérique**

Depuis la mise en service des horodateurs sur les parkings payants situés sur notre territoire, la commune a recours aux services de l'entreprise Parkingpay pour l'encaissement et la fourniture de vignettes. Or, les pratiques évoluant rapidement, un nouveau service est disponible, grâce à l'application smartphone « Parkingpay », à télécharger sur Google Play ou Apple Store. Ce service étant en fonction dans toutes les communes et villes traitant avec cette entreprise, dont le logo est affiché à proximité des horodateurs, il n'y avait pas de raison de ne pas appliquer ces nouveautés pour le stationnement sur nos parkings.

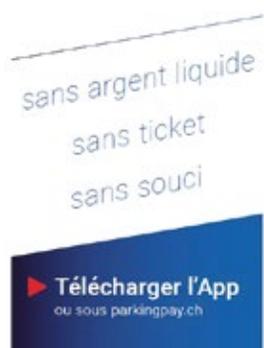
Vous trouvez donc ci-dessous la marche à suivre pour le paiement du parcage sur les cinq places payantes de notre commune, que ce soit avec la méthode traditionnelle ou avec la nouvelle application numérique :

1. Evolène, Place du Clos Lombard (Terrain de football)
2. Evolène, Place des Chamois (En face de la Coop)
3. La Sage, Place de jeu
4. Villa, Le Borza
5. La Forclaz, Place du Col de la Forclaz



parkingpay

Stationner dans toute la Suisse



#### ■ **1. Paiement à l'horodateur**

Le tarif journalier est de Fr. 1.-/heure (première heure gratuite, maximum journalier de Fr. 8.-). Il est possible d'obtenir un abonnement hebdomadaire pour le montant de Fr. 40.- en payant directement à l'horodateur, soit en liquide, soit par carte de crédit. Les parkings sont gratuits de 12h00 à 14h00 et de 20h00 à 07h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

**Paiement jusqu'à maintenant:** Les personnes qui utilisent les places payantes **doivent impérativement placer un ticket sur le tableau de bord du véhicule** de manière à ce qu'il soit visible lors des contrôles, et ce **même durant les périodes gratuites**. Pour obtenir le ticket, il faut, dans tous les cas, appuyer sur le bouton vert de l'horodateur.



## Bilan fin 2017 - mai 2018

**Nouveau :** En ayant téléchargé l'application « Parkingpay » vous pouvez vous acquitter de la taxe de stationnement **sans passer par l'horodateur**, grâce au système « Start & Stop ». Vous pouvez également obtenir un abonnement hebdomadaire via l'application.

### Avantages :

- Pas d'argent liquide,
- Pas de ticket donc pas de retour au véhicule,
- Paiement de la durée de parcage effective (« Start & Stop », juste un clic sur l'application en arrivant et en repartant)



## ■ 2. Abonnements de parking

Les personnes intéressées peuvent obtenir un abonnement de parcage annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel.

### Principes :

- L'abonnement est valable pour toutes les places de parc payantes de la commune.
- L'abonnement est attribué au n° d'immatriculation du véhicule.

### Tarifs :

Abonnement	Domiciliés	Nondomiciliés
Annuel	Fr. 360.-	Fr. 500.-
Semestriel	Fr. 220.-	Fr. 300.-
Trimestriel	Fr. 150.-	Fr. 200.-
Mensuel	Fr. 80.-	Fr. 100.-

**Abonnement jusqu'à présent :** Vous pouvez l'acheter sous forme de vignette « ParkingCard » auprès l'administration communale, durant les heures d'ouverture et sur présentation du permis de circulation du véhicule.

### Remarques :

- Pour les véhicules en plaques interchangeable, 2 vignettes sont fournies.
- Les véhicules munis d'une vignette et dépourvus de plaques ne doivent en aucun cas être stationnés sur le domaine public.

**Nouveau :** Désormais, vous pouvez également obtenir un abonnement directement via l'application « Parkingpay » ou par internet. Plus de vignette à afficher, votre numéro de plaque atteste de votre achat.



## TOURISME

# Activités Régionales et Communales 2018



Suite aux présentations des structures touristiques dans le bulletin d'information de décembre dernier, nous souhaitons faire un pointage sur les activités en cours dans ce domaine, tant au niveau de la vallée qu'au niveau communal. Notamment, l'engagement d'une responsable de projet auprès de Val d'Hérens tourisme, dont le cahier des charges est piloté par la commission stratégique, a permis d'aller de l'avant avec le développement de produits communs à l'échelle des cinq communes de la vallée.

L'année 2018 est par conséquent orientée vers la réalisation de projets fédérateurs et régionaux qui comprennent :

- Site internet commun Val d'Hérens, dans le but d'offrir des prestations digitales comme la réservation d'hébergement, les inscriptions à des activités et à des événements.
- Le site internet a également comme objectif de présenter les offres par famille de produits et non plus par lieu géographique. Le client n'a pas de frontière administrative.
- Achat de 2 panneaux digitaux Grand Ecran pour améliorer la communication des événements au départ des routes du Val d'Hérens.

- Valorisation du produit trail avec un parcours trail Val d'Hérens.

Développement sur la base des chemins et de l'application Evotrail.

- Carte d'hôte régionale « Hérens Découverte » et carte avantage propriétaire :

Pour l'été 2018, les hôtes et propriétaires de résidence secondaire du Val d'Hérens recevront, pour la première fois, la carte « Hérens Découverte » qui leur donnera accès à des réductions sur 21 activités dans le Val d'Hérens ! Ce projet, porté par la Commission stratégique du tourisme du Val d'Hérens, en collaboration avec les Office de Tourisme et Val d'Hérens Tourisme, verra le jour début juin.

L'hébergeur joue un rôle central dans la réussite de ce projet, puisque c'est lui qui distribuera à chaque hôte sa carte « Hérens Découverte » comme cadeau de bienvenue.

La carte « Hérens Découverte » représente un plus pour l'hôte, puisqu'elle ajoute un service qui lui est exclusivement réservé. Aujourd'hui, les clients ont besoin d'être pris par la main et choyés. Durant leur séjour, ils seront soignés par la qualité de votre accueil,



## Activités Régionales et Communales 2018

de vos services et bénéficieront, en nouveauté, d'avantages exclusifs. Il est donc tout à fait profitable autant pour eux que pour vous, de promouvoir la carte Hérens-Découverte, qui procurera à l'hôte le privilège de pouvoir profiter d'une offre exclusive.

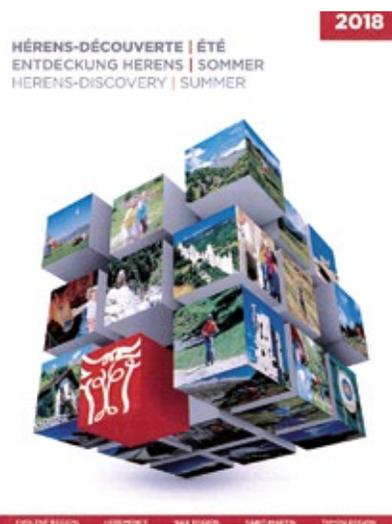
toire en vue de la création de zones touristiques en lien avec les pôles d'activités touristiques.

**Serge Gaudin**

Conseiller en charge du tourisme

## Autres activités en cours :

Hérens Tourisme : Au niveau de la gouvernance, la commission stratégique Hérens travaille sur une réforme organisationnelle avec comme objectifs : une approche marketing ciblée, une structure matricielle proposant des responsables de projets et une intégration de tâches des responsables OT dans la structure. Au niveau communal : La commission touristique collabore étroitement avec la commission d'aménagement du terri-



## Hérens Tourisme : Dénonciation de la convention actuelle

Conformément aux différents articles parus dans le Nouvelliste, la structure actuelle d'Hérens Tourisme a été fortement critiquée, de toutes parts, ce qui a entraîné la dénonciation de la convention qui unit les communes de la vallée en matière de promotion touristique, d'abord par Mont-Noble puis Vex, enfin par toutes les communes. La convention actuelle prendra donc fin au 31.12.2018. Un climat donc passablement tendu...

Toutefois, compte tenu de la volonté commune des acteurs touristiques de continuer à travailler ensemble, mais via une structure fonctionnant selon des principes différents, une réflexion est en cours au sein de la commission stratégique touristique du val d'Hérens. Celle-ci devrait déboucher sur un nouveau modèle de convention, qui entrerait en vigueur dès 2019, pour autant que toutes les communes y trouvent leur compte. Un espoir donc de nouveau départ sur de bons rails, avec comme signe encourageant la conviction largement partagée qu'un partenariat sous l'étiquette « Val d'Hérens » fait sens. Reste à en définir la forme...



# Remontées mécaniques

## Magic Pass, Menace ou Opportunité ?

Edito par **Serge Gaudin**,  
conseiller communal  
en charge du tourisme

*L'hiver 2018 est un hiver contrasté pour les remontées mécaniques de l'Espace Dent-Blanche. La neige en abondance a permis d'ouvrir les domaines plus tôt et plus longtemps dans la saison, mais le mauvais temps et les intempéries ont impacté les jours d'ouverture. À noter une excellente année pour Télé-Blanchalpe, où le domaine est resté ouvert jusqu'à Pâques.*

*L'absence d'un accord avec les 4 Vallées a fait perdre de l'attractivité sur la vente des abonnements mais l'impact a été faible. Cependant, l'offre proposée est réduite, et l'Espace Dent-Blanche ne peut rester seul. Cette menace s'est transformée en opportunité avec l'entrée de l'Espace Dent-Blanche dans le Magic Pass dès cet été. Le Magic Pass offre une visibilité extraordinaire pour les domaines de ski avec plus de 92'000 clients potentiels.*

*Mais, rentrer dans le Magic Pass, c'est aussi rentrer dans un marché concurrentiel où la création d'offres packagées n'est pas une option mais une nécessité. Compléter l'offre « gratuite » du ski avec des offres d'hébergement, de gastronomie, d'événements et de découverte du patrimoine culturel doit être une priorité.*

*Le Magic Pass requiert une exigence opérationnelle, nécessitant une communication précise et professionnelle, une fiabilité des installations et une préparation excellente des pistes. L'année 2018/2019 sera une année test et décisive pour le futur du ski dans la commune d'Evolène.*

*Je tiens à saluer la volonté des sociétés des Remontées Mécaniques de favoriser le travail ensemble, de poursuivre une intégra-*



*tion opérationnelle et de coordonner les animations.*

*Au niveau du ski nordique : Le ski de fond a également connu une excellente saison avec plus de 40'000 francs de vente de vignettes. L'offre de piste éclairée, l'initiation au biathlon, ainsi que la soirée astronomique « Ski au clair de lune » ont montré le potentiel des offres complémentaires. Le ski nordique est une offre exclusive que nous devons consolider en améliorant les infrastructures et la communication.*

## Rappel : Historique de la subvention communale aux remontées mécaniques

La commune d'Evolène soutient les sociétés de remontées mécaniques depuis de nombreuses années, sur la base d'un [soutien à l'exploitation](#). Pendant un temps, la commune prenait notamment en charge le déficit d'exploitation. Afin de responsabiliser les conseils d'administration, il avait été décidé pour la période 2015-2017 de



## Remontées **mécaniques**



*Magic Pass, 4 Vallées et Espace Dent-Blanche, des offres à échelle stratosphériquement différente*

fixer un montant forfaitaire de subvention, calculé comme étant le déficit moyen des trois années précédentes. Ainsi, les subventions octroyées étaient les suivantes :

- Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA
- Fr. 105'000.- pour les remontées mécaniques d'Arolla.

Décision 2017 : Sur la base des demandes de subventionnement de Télé-Evolène et des remontées mécaniques d'Arolla, la commune d'Evolène a décidé de reconduire un subventionnement du même montant que les années précédentes, et ce **pour l'année civile 2018** uniquement. Formellement, la subvention pour Télé-Evolène a été ratifiée par l'assemblée primaire lors de la séance du 14 juin 2017. L'administration communale a ensuite établi une convention avec les sociétés de remontées mécaniques, des conditions ont été exigées au niveau des prestations à assurer. La société Télé-Blanchalpe n'avait pas présenté de demande.

## Hiver 2017/2018

Comme mentionné dans l'édito ci-dessus, ce dernier hiver – riche en précipitations mais pas en journées ensoleillées – s'est conclu sur une note contrastée. Une saison où l'Espace Dent-Blanche était isolé, n'étant plus partenaire du secteur Printze/4 Vallées et n'ayant pas encore intégré le Magic Pass.

Un aspect positif à retenir, est le dialogue qui s'est ouvert entre les différentes sociétés de remontées mécaniques de notre commune, principalement autour du projet Magic Pass, lequel a connu une issue favorable avec l'intégration de nos remontées communales dans cette offre globale à compter de l'été 2018.

La commune d'Evolène constate également les efforts fait par les sociétés pour réduire leurs charges et ainsi limiter les déficits d'exploitation. Toutefois, au niveau de l'image, de la communication et des prestations offertes, force est de constater que des améliorations restent impératives afin de mieux accueillir notre clientèle, en préparant mieux la saison, en fournissant des informations fiables aux intermédiaires ainsi qu'aux clients, en renforçant le dialogue avec les hébergeurs et autres prestataires, et naturellement en offrant un domaine skiable de qualité aux skieurs, que ce soit en termes de fonctionnement des installations, du nombre de pistes ouvertes et de la qualité du damage.

## À partir de 2019 ?

### • **Exploitation des remontées**

La commune ayant accompagné les sociétés de remontées mécaniques sur la voie du Magic Pass pour ne pas rester isolées et dans l'immobilisme, il est cohérent qu'elle maintienne son soutien à l'exploitation, au moins pour une année supplémentaire. D'autant qu'il est vrai que l'aventure Magic



## Remontées **mécaniques**

16

Pass, si elle constitue une opportunité au niveau des recettes indirectes pour l'économie locale, représente un risque financier en ce qui concerne le résultat des remontées mécaniques, elles qui enregistreront potentiellement un plus grand nombre de journées-skieurs mais pas forcément une réelle augmentation du chiffre d'affaire.

**Sur cette base, la proposition du Conseil communal est de reconduire pour 1 année les subventions actuelles (Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA ; Fr. 105'000.- pour les remontées mécaniques d'Arolla), c'est-à-dire pour l'année civile 2019. L'Assemblée primaire devra donc se prononcer sur cette option.**

La saison 2018/2019 étant la première sous l'ère Magic Pass, il sera en effet indispensable de tirer un bilan à l'issue de cette période-là. Un bilan financier évidemment, mais un bilan de fonctionnement également, complété par le retour d'expérience de toute la région.

Comme pour 2018, une convention de prestation sera reconduite, avec des conditions à respecter, afin de pouvoir obtenir certaines garanties de la part des sociétés et de contrôler la bonne exécution de celles-ci. Il va de soi que la subvention ne sera versée qu'en cas d'exploitation des domaines skiables. Si une défaillance technique devait empêcher celle-ci, la commune se réserve le droit de ne pas verser les montants prévus, ces derniers ne devant pas être utilisés à titre d'investissements déguisés.

Enfin, le conseil communal tient à préciser que le renouvellement de ces subventions à partir de l'année 2020 n'est absolument pas garanti en l'état actuel. Le subventionnement à fonds perdu sans aucune amélioration – au contraire – des domaines skiables a atteint ses limites. Un éventuel renouvellement de la subvention ne sera activé que dans le cas où les sociétés de



remontées mécaniques auront avancé avec des projets d'investissements concrets permettant le maintien de l'activité ski à moyen terme et reposant sur un montage financier sérieux et réaliste porté par un conseil d'administration actif (voir chap. investissement ci-dessous). Les sociétés de remontées mécaniques ont été informées de cet état de fait.

### • Investissement

S'il est un fait que nos sociétés de remontées mécaniques ont en commun, c'est celui de l'imminence d'importants travaux d'entretien et/ou de renouvellement permettant de garantir l'exploitation future des domaines skiables. Or il est vrai que la constitution d'un financement reste une tâche extrêmement délicate, dans un contexte où chacun sait que les remontées mécaniques ne sont qu'exceptionnellement



## Remontées **mécaniques**

rentables et où les outils habituels (emprunts et subventions étatiques, crédits NPR, etc.) ainsi que le futur fond en faveur des remontées mécaniques prévu dans la loi actuellement en discussion au Grand Conseil ne prévoient aucune aide pour les sociétés telles que les nôtres, ces dernières ayant un chiffre d'affaires trop faible. Tous les regards se tournent donc vers une intervention communale...

Toutefois, la commune d'Evolène ne peut se substituer à toutes ces aides étatiques afin de garantir à elle seule le maintien de nos domaines skiables, quand bien même le tourisme reste un pilier central de notre économie locale. Si la situation financière communale est bonne actuellement, il est clair que l'accomplissement des tâches régaliennes et le renouvellement des infrastructures communales essentielles telles que les réseaux souterrains sont évidemment prioritaires. Il est donc capital que les sociétés de remontées mécaniques prévoient prioritairement d'autres sources

de financement que les seuls fonds communaux, notamment via une recapitalisation. L'initiative appartient donc aux conseils d'administration. La commune fournira évidemment un accompagnement aux porteurs de projet, mais ne saurait endosser elle-même ce rôle de recherche de fonds. Quant à une éventuelle participation financière communale, une entrée en matière sera discutée au cas par cas entre la commune et la société concernée pour chaque type d'investissement. En outre, à l'instar de tous autres projets demandant un financement communal, une participation financière ne sera accordée que dans les cas où plusieurs critères de notre politique touristique seront poursuivis, comme par exemple le développement d'un tourisme 4 saisons, la promotion de l'identité locale, l'émergence de projets de terroir ou encore la poursuite de synergies entre plusieurs acteurs.

### **Subvention communale pour l'achat d'abonnements « Magic Pass »**

Le conseil communal rappelle – conformément au tout-ménage envoyé en mars par l'Espace Dent-Blanche et Evolène Région Tourisme – que consécutivement à l'adhésion de nos sociétés de remontées mécaniques au « Magic Pass 2.0 » les abonnements de saison qui seront vendus dans l'espace Dent-Blanche seront en principe ceux du « Magic Pass ». Le principe de ce dernier est de proposer des tarifs préférentiels au début de la vente, tarifs qui augmenteront régulièrement en se rapprochant du début de saison. Ainsi, pour les intéressés qui ne l'auraient pas encore fait, c'est le moment de commander votre abonnement sur [www.magicpass.ch](http://www.magicpass.ch) pour profiter de meilleures conditions financières!

Le conseil communal a décidé de subventionner les abonnements de saison du Magic Pass et de l'Espace Dent Blanche à hauteur de Fr. 200.- pour les enfants de la commune jusqu'à 16 ans, ainsi que les apprentis et étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans (montant de la subvention fixe et donc indépendant du moment et du prix d'achat de l'abonnement). Merci de présenter la quittance d'achat au guichet afin d'être remboursé.



# Comptes 2017

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée primaire du 13 juin 2018 les comptes 2017 tel que résumés dans les pages suivantes. Après révision par la fiduciaire, ces comptes ont été examinés par la commission administration et finances le 9 mai 2018 et ont été validés par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mai 2018.

## Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2017, comptabilisant les charges et revenus habituels, affiche des revenus à hauteur d'un peu plus de 15 millions de francs pour des charges de 14.4 millions, y compris amortissements. Des amortissements extraordinaires ont également pu être réalisés. L'exercice se conclue avec un excédent de revenus d'environ 600'000 francs.

La marge d'autofinancement – soit la différence entre les revenus et les charges sans amortissements – se monte à 3.3 million de francs et témoigne donc d'un exercice favorable permettant un degré d'investissement intéressant.

	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>
Charges	14'423'166.78	13'207'122.00	13'469'467.05
Revenus	15'026'985.98	13'359'423.00	13'626'498.53
Marge d'autofinancement	3'313'952.39	1'018'301.00	2'514'459.07
Amortissements comptables	760'133.19	866'000.00	757'427.59
Amortissements complémentaires	1'950'000.00	0.00	1'600'000.00
Excédent de recettes	603'819.20	152'301.00	157'031.48

## Compte des investissements

Concernant le compte des investissements, les investissements nets atteignent plus de 2.3 millions de francs, en progression depuis 2016 (année exceptionnellement faible à ce niveau-là) mais en-deçà des espérances du conseil communal qui aurait souhaité réaliser davantage de projets. À défaut, une bonne partie d'entre eux seront réalisés dès 2018. Une vision plus fine des investissements réalisés en 2017 vous est proposé en page 21.

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Dépenses	3'552'146.61	5'254'362.00	1'949'254.75
Recettes	1'183'762.40	1'635'750.00	1'570'952.70
Investissements nets	2'368'384.21	3'618'612.00	378'302.05

## Récapitulatif du compte administratif

Le tableau ci-dessous apporte davantage de précisions relatives au compte de fonctionnement et au compte des investissements présenté ci-dessus.

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	1'073'163.92	68'045.05		
1 Sécurité publique	674'808.77	208'294.35	51'000.00	51'000.00
2 Enseignement et formation	1'819'230.17	60'515.30	39'929.45	45'000.00
3 Culture, loisirs & culte	908'854.92	256'910.15	325'068.27	94'122.50
4 Santé	191'172.85			
5 Prévoyance sociale	1'047'134.11	243'136.76	23'951.18	
6 Trafic	2'714'870.72	159'979.47	758'387.91	
7 Protection et aménagement de l'env.	2'031'745.12	1'573'282.35	1'525'519.12	603'639.90
8 Economie publique	3'301'158.34	2'075'336.28	828'290.68	390'000.00
9 Finance et impôts	661'027.86	10'381'486.27		
<b>Total</b>	<b>14'423'166.78</b>	<b>15'026'985.98</b>	<b>3'552'146.61</b>	<b>1'183'762.40</b>
Excédent de revenus	603'819.20			
Amortissements	2'710'133.19			
Charges sans amortissements	11'713'033.60			
<b>Marge d'autofinancement</b>		3'313'952.39		
<b>Investissements nets</b>				<b>2'368'384.21</b>

## Bilan

Sur la base des résultats de l'exercice 2017 présentés ci-dessus, l'évolution du bilan peut être résumée de la manière suivante :

- Le total du bilan atteint un montant de 18.5 millions de francs, en augmentation de 1.4 million par rapport à 2016.
- Le patrimoine administratif représente 22 % de l'actif (26 % en 2016). Le patrimoine financier représente quant à lui 78 % de l'actif, contre 74 % en 2016.
- Les engagements s'élèvent à un peu plus de 12 millions de francs, en augmentation de 600'000 francs par rapport à 2016.
- Les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de 7.2 millions de francs, contre KCHF 7.3 millions en 2016.
- Au final, depuis l'an dernier, le bilan n'affiche plus un endettement mais une fortune par habitant, celle-ci passant de 750 francs en 2016 à 1406 francs en 2017.

	2017	2016
<b>ACTIF</b>	<b>18'556'580.74</b>	17'148'872.91
Patrimoine financier	<b>14'440'017.54</b>	12'702'419.42
Disponibilités	<b>6'288'064.63</b>	4'570'567.41
Avoirs	<b>5'015'448.01</b>	5'132'445.04
Placements	<b>14.00</b>	14.00
Actifs transitoires	<b>3'136'490.90</b>	2'999'392.97
Patrimoine administratif	<b>4'004'115.42</b>	4'421'089.79
Financements spéciaux	<b>37'222.39</b>	25'363.70
<b>PASSIF</b>	<b>18'556'580.74</b>	17'148'872.91
Engagement (= Dette brute)	<b>12'053'997.45</b>	11'436'090.12
Engagements courants	<b>2'060'577.26</b>	1'175'671.21
Dettes à court terme	-	-
Dettes à moyen et à long terme	<b>7'226'500.00</b>	7'312'000.00
Engagements envers des entités particulières	-	-
Provisions	<b>2'370'766.65</b>	2'342'050.00
Passifs transitoires	<b>396'153.54</b>	606'368.91
Financements spéciaux	<b>1'910'912.99</b>	1'724'931.69
Fortune nette	<b>4'591'670.30</b>	3'987'851.10
Endettement net / <b>Fortune nette*</b>	<b>2'386'020.09</b>	1'266'329.30
Nombre d'habitants	<b>1697</b>	1689
Endettement net / <b>Fortune nette par habitant</b>	<b>1'406</b>	750

\* L'endettement net, respectivement la fortune nette, se calcule en soustrayant le patrimoine financier à la dette brute.



## Aperçu des investissements réalisés en 2017

	Charges	Revenus
<b>1 SECURITE PUBLIQUE</b>		
Abris PC centre scolaire	51'000.00	51'000.00
<b>2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>		
Centre scolaire	39'929.45	45'000.00
<b>3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE</b>		
Chemins pédestres - passerelles	149'345.75	94'122.50
Pistes de fond (éclairage, canon)	175'722.52	
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>		
Subv. Institutions handicap	23'951.18	-
<b>6 TRAFIC</b>		
Routes cantonales	252'142.90	
Routes communales	161'207.66	
Eclairage public	48'282.80	
Machines et véhicules	133'920.00	
Parking	162'834.55	
<b>7 PROTECTION ET AMEN. DE L'ENV.</b>		
Equipement réseau eau potable	88'766.65	
Raccordement eau, égouts		46'615.40
Centre de tri	655'582.55	
Cimetière, colombarium	91'975.60	
Participation et études cours d'eau	20'406.35	
Projets de défense	508'124.17	557'024.50
Aménagement du territoire (Suivi LAT, SIT, urbanistes, inventaire du site bâti)	137'917.60	
Plans de développement	22'746.20	
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>		
Agriculture (REP)	790'290.68	390'000.00
Prêt Gravière du Val d'Hérens	38'000.00	
	<b>3'552'146.61</b>	<b>1'183'762.40</b>
<b>Investissements nets</b>		<b>2'368'384.21</b>



## Gestion des déchets

Par Yvan Maistre,  
conseiller communal en charge  
de la commission environnement

L'introduction de la taxe au sac au 1er janvier a suscité de nombreuses questions auprès de la population au sujet du tri des déchets. Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant les possibilités de tri dans la commune d'Evolène.

### • Tri du plastique

Le tri des plastiques s'avère difficile en raison des salissures et de la forte diversité des matières sur le marché. En Suisse, un faible pourcentage est recyclé à ce jour, le solde finit sa trajectoire en incinération, avec les ordures ménagères. En ce qui nous concerne, le plastique non recyclé est amené à l'UTO (Usine de trai-

tement des ordures, à Uvrier) où il est valorisé thermiquement et produit de la chaleur. Par contre, les bouteilles plastiques peuvent être ramenées directement dans la plupart des supermarchés (bouteilles vides de produits laitiers, produits de lessive, ...). Tous les plastiques restants (barquettes et plastiques ayant contenu des aliments, ...) doivent être déposés dans les sacs taxés avec les ordures ménagères.

### • Déchets alimentaires

Pour l'instant, comme indiqué dans le guide de gestion du tri des déchets, le compost privé est la seule solution. Toutefois, une filière de reprise est en cours d'étude par l'UTO et nous espérons avoir bientôt une solution pour la commune d'Evolène.

### Remerciements de la part de Valtex

Entreprise sociale sise à Monthey, Valtex récolte notamment les textiles usagés. Quatre containers ont d'ailleurs pris leurs quartiers dans notre commune depuis quelques temps. Ainsi, textiles, chaussures, jouets et accessoires qui n'ont plus d'utilité peuvent retrouver une deuxième vie.

Valtex tient à remercier la population évolénarde pour la période 2017, laquelle a permis de récolter près de 7'400 kg de textiles dans notre seule commune. Les recettes ensuite réalisées par Valtex grâce à ces dons ont permis de créer des postes de travail pour personnes en fin de droit et donc de favoriser l'intégration professionnelle par une action directe ou indirecte. Sur l'ensemble du Valais romand et de l'est vaudois, ce ne sont pas moins de 67 personnes qui ont ainsi pu être salariées sous différentes





## Gestion des déchets

### • Amélioration des écopoints

Dès la fin de l'été, les écopoints seront réaménagés et des nouveaux conteneurs plus faciles d'utilisation seront à votre disposition.

Les écopoints restent dans les mêmes emplacements qu'actuellement, à savoir :

- Evolène : place du dépôt communal
- Les Haudères : place de parking à côté des courts de tennis
- La Forclaz : place de parking à l'entrée du village
- La Sage-Villa : au bord de la route cantonale, à mi-chemin entre les 2 villages
- Arolla : parking des remontées mécaniques

L'intégralité du règlement de gestion des déchets ainsi que le Guide de gestion

des déchets sont disponibles au guichet de l'administration communale durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune [www.com-mune-evolene.ch](http://www.com-mune-evolene.ch).

### Centre de tri

Les travaux de construction ont pu reprendre sur le site du futur centre de tri au lieu-dit « Lù Moullins » aux Haudères et ce dernier devrait ainsi être à disposition de la population dès le mois de juillet, remplaçant ainsi l'actuelle déchetterie de la Boussille à l'entrée d'Evolène, laquelle deviendra un lieu de décharge pour matériaux inertes.

Dans le nouveau centre de tri, le dépôt de déchets sera entièrement gratuit (à



Plan du futur centre de tri tel que projeté et autorisé



l'exception des pneus) pour les particuliers. Horaires prévus toute l'année :

- Mercredi de 9h à 12h et de 17h à 19h30
- Samedi de 10h à 17h

## Contrôles des sacs et sanctions

À l'instar des autres communes du Valais romand, la commune d'Evolène constate qu'une majorité de la population a adop-

té les nouveaux sacs blancs et nous vous remercions pour cela. Toutefois, il apparaît également que chez certains les sacs noirs font de la résistance ! Après une période de transition caractérisée par une certaine souplesse de la part de la voirie communale, le temps des contrôles est donc arrivé...

À titre d'information, voici les mesures communales décidées concernant les sanctions et amendes en relation avec les déchets.

Pour les cas de dénonciations prévus à l'article 39 du règlement communal sur la gestion des déchets, la Municipalité fixe le tarif des amendes pour toute infraction comme suit :

Usage de sac non officiel	Fr. 200.- par cas
Dépôt de déchets sur le domaine public en dehors des conteneurs prévus à cet effet	Fr. 200.- par cas
Dépôt de déchets divers encombrants sur le domaine public	Fr. 300.- par cas
Dépôt de déchets encombrants ou en vrac dans les conteneurs réservés aux ordures ménagères	Fr. 300.- par cas
Dépôt de déchets en pleine nature, forêts, haies, etc.	Fr. 500.- par cas

En cas de récidive, le montant de l'amende est doublé.

### Ces amendes sont accompagnées des frais y relatifs, soit :

Etablissement de dossier, frais administratifs et élimination des déchets	Fr. 80.- par cas
Frais de recherche de propriété, ouverture de sac, identification, etc.	Frais effectifs au tarif horaire de Fr. 70.-

À bon entendre...



# Triage forestier

Autre service à l'honneur dans ce bulletin, le triage forestier de notre commune. Si sa mission générale semble évidente, il apparaît toutefois que certaines actions de nos bûcherons ne sont pas connues ou comprises par l'ensemble de la population. C'est pourquoi, les paragraphes suivants leur sont consacrés, afin de mettre en valeur leurs actions et compétences à notre service.

En outre, après un hiver particulièrement difficile pour notre nature environnante, nos chemins et routes, la commune d'Evolène adresse ses vifs remerciements à l'équipe du triage, qui conjointement aux collaborateurs du canton et des travaux publics, ont permis de rétablir les accès dans les meilleurs délais malgré des conditions de travail difficiles et œuvrent aujourd'hui encore pour remettre en état divers secteurs particulièrement touchés par les intempéries hivernales.

## Présentation du Triage forestier Evolène - St-Martin

Edito par **Yvan Maistre**,  
conseiller communal  
en charge de l'environnement

*Le triage forestier Evolène – St-Martin, qui est un service de la commune d'Evolène, a pour mission principale l'entretien et la conservation des forêts communales et bourgeoises de la commune d'Evolène. Il offre une multitude de prestations dans les domaines forêts, nature/paysage et danger naturels.*

*Depuis 2008, le triage est au bénéfice d'un « mandat de gestion » pour la commune et bourgeoisie de St-Martin.*

*En saison estivale, l'équipe forestière se compose d'un garde-forestier, de six forestiers-bûcherons qualifiés ainsi que d'un apprenti. Elle est dotée d'un équipement moderne, en particulier d'un centre forestier inauguré en septembre 2015.*

*La majorité de la surface forestière du triage a une fonction de forêt protectrice contre les avalanches, les chutes de pierre et les glissements de terrain. Cette fonction est primordiale car elle nécessite au maintien de l'espace vital de notre population de montagne. L'objectif de l'entretien des forêts est la stabilité des peuplements et le maintien de surfaces de rajeunissement permanentes.*

*En plus des tâches purement forestières, le triage offre de nombreuses prestations destinées aux particuliers. Abattage, élagage, taille d'arbre, fourniture de bois de feu, création de tables, chaises, bassins à eau ou bacs à fleurs selon le souhait du client.*

*Depuis l'automne 2017, le triage forestier Evolène – St-Martin dispose d'un site Internet : [www.triage-forestier.ch](http://www.triage-forestier.ch). Ce site regroupe toutes les informations relatives au triage forestier. Présentation du triage, prestations, produits, galerie d'image. La possibilité de commander directement depuis le site Internet est offerte dans la rubrique « produits ». Un simple clic permet d'accéder à la liste des tarifs et de passer commande pour le bois de feu, les perches, les bassins à eau, les bacs à fleurs, les tables ou les chaises.*

*L'équipe forestière du triage Evolène – St-Martin se réjouit de répondre à vos besoins de manière rapide et efficace.*



## Triage forestier

### Forêts de protection

Par Frédéric Pralong, garde forestier

Dans nos vallées alpines, la fonction de protection de la forêt est primordiale, car elle est nécessaire au maintien de l'espace vital de notre population de montagne. Sans ces surfaces boisées, il n'y aurait en montagne, ni habitat sûr, ni voies de communication protégées, ni tourisme.

Pour maintenir les tâches de la forêt, une grande importance est accordée aux traitements visant la stabilité des peuplements. Sans ces interventions, le peuplement ne tarderait pas à devenir uniforme, empêchant les jeunes arbres de pousser. Ce dernier entrerait alors dans la phase de vieillissement et ensuite atteindrait la phase de décrépitude en n'assurant plus les tâches de protection. En montagne, seule une forêt entretenue peut fournir les prestations qu'on attend d'elle de manière suffisamment sûre et durable.

Depuis plusieurs années, l'exploitation forestière s'est intensifiée en Valais. Au premier regard, l'observateur constate immédiatement que les techniques sylvicoles sont aujourd'hui différentes de celles utilisées autrefois. Principaux changements: la grandeur des ouvertures réalisées, la mécanisation des interventions et le bois mort laissé en forêt. Il n'est pas inutile de le rappeler, les travaux effectués par les forestiers sont finement calculés et planifiés, car ils visent en premier lieu à garantir durablement les fonctions que remplissent les forêts pour nos sociétés alpines.

#### • L'expérience de l'arc alpin

Protection, production, détente et biodiversité : c'est dans le contexte d'une forêt aux multiples fonctions que les forestiers



*Au premier regard, les grandes ouvertures en forêt laissées par les coupes paraissent sévères, mais elles sont indispensables au rajeunissement des forêts de montagne.*

inscrivent aujourd'hui leur mission. A chacune de leurs interventions, même si dans les Alpes le rôle de protection de la forêt est prioritaire, ils tiennent compte de toutes les autres fonctions pour déterminer les actions les plus appropriées. Dans cette réflexion, ils peuvent également profiter des expériences réalisées et de la documentation récoltée sur l'ensemble de l'arc alpin européen, grâce aux programmes scientifiques internationaux de type Interreg.

#### • Assurer la régénération de la forêt, maintenir les fonctions

En vue d'atteindre les objectifs de la législation sur les forêts dans le domaine des forêts de protection, la commune / bourgeoisie d'Evolène et le canton du Valais ont conclu une convention dans le but de maintenir, voire de renforcer durablement l'effet de protection des forêts concernées. Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-programme « forêt de protection » liant le Canton et la Confédération pour la période RPT 2016-2019.



## Triage forestier

La loi forestière exige des soins minimaux et durables dans les forêts protectrices (art. 20 al. 1 et 5 de la LFo). Afin d'assurer la qualité requise, l'OFEV se réfère à la conception et aux instructions pratiques « Gestion durable des forêts de protection, soins sylvicoles, et contrôles des résultats » (NaiS). Le profil d'exigence selon NaiS est un indicateur de qualité pour les soins aux forêts protectrices dans le programme RPT « forêts protectrices ».

Selon une table agrée, la cotation attribuée à 3 critères précise les forêts nécessitant prioritairement des soins.

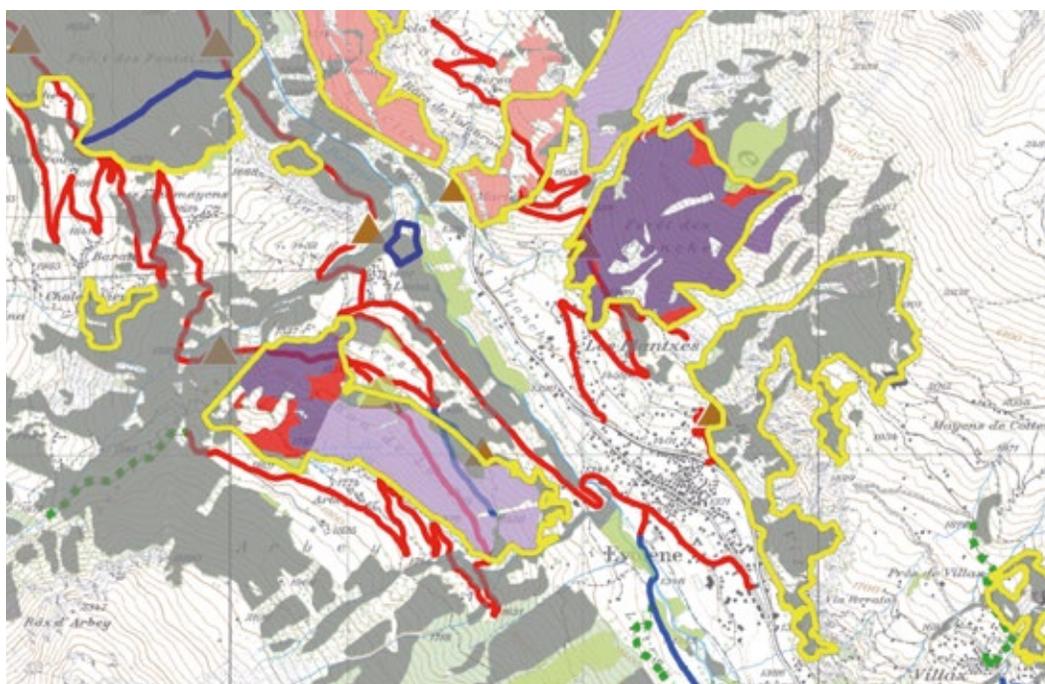
Ces critères sont :

- le potentiel de dégâts : qu'est-ce qui est protégé par la forêt ?
- le potentiel de danger : quel (s) danger (s) naturels (s) existe (nt) ?

- la capacité de protection de la forêt : est-ce qu'une intervention est nécessaire ou pas ?

L'établissement d'une cartographie priorisant les secteurs et les forêts remplissant un rôle prépondérant de protection est réalisé par la Confédération (sylvapro-protect) et le canton. La quantité de surface forestière à traiter sur les 4 ans (de la période actuelle) atteint 120 ha sur le territoire communal.

Chaque année la planification des secteurs d'interventions est validée par le canton. De la même manière, le controlling des mesures réalisées est effectué annuellement par le canton.



Carte des forêts protectrices prioritaires.



PTARMIGAN

# Evolène Santé

Communiqué de la société Ptarmigan SA  
À l'attention de la population locale

## LE PROJET EVOLÈNE SANTÉ (ES) VA RÉSOLUMENT DE L'AVANT AVEC UNE OUVERTURE PRÉVUE COURANT DE L'ANNÉE 2021

(Evolène, le 10 mai 2018) - Propriété de la société Ptarmigan SA, ES représentera une nouvelle génération d'hôtel hybride en offrant un hôtel de niveau luxe doté d'une cinquantaine de chambres. Il sera adossé à un centre médical de haut niveau spécialisé dans la prise en charge des patients souffrant de maladies chroniques, métaboliques et de déconditionnements physique ou psychique. Ce projet dirigé par Olivier Girardin est conduit au plan médical par le Professeur Jean-Michel Gaspoz, chef de département aux Hôpitaux Universitaires de Genève

Suite à une période de gestation dédiée à l'acquisition des terrains nécessaires au centre du village d'Evolène et à la définition de son modèle d'affaires, le projet « Evolène Santé » (ES) est entré depuis le début de cette année dans une période plus opérationnelle. Il doit encore impérativement faire l'acquisition de quelques terrains afin de permettre la réalisation de son programme des locaux. En outre, la société Ptarmigan a décidé de confier à un opérateur hôtelier la gestion de ce centre. Des pourparlers sont en cours avec plusieurs sociétés expérimentées et un choix devrait pouvoir se faire d'ici cet automne. Avec cet opérateur, des modifications seront probablement apportées aux plans avant que la phase de construction puisse démarrer courant 2019 ou au plus tard à début 2020.

## La médecine intégrative comme orientation thérapeutique

De sorte à préciser les orientations thérapeutiques et les moyens de prise en charge (compétences, locaux, équipements), une équipe (think tank) composée de 8 professeurs et médecins suisses et étrangers réputés a été mise sur pied sous la direction de Professeur Jean-Michel Gaspoz. Les conclusions et recommandations de ce groupe sont en voie de finalisation. Il en découle déjà une définition plus précise des besoins en locaux pour le centre médical et la zone SPA / Fitness.

Il ressort notamment de ces travaux que l'orientation thérapeutique choisie est la médecine intégrative, soit un modèle médical qui propose des traitements multidisciplinaires à l'aide d'outils diagnostics et thérapeutiques multiples dans le respect des choix du patient et de ses particularités. Il s'agit donc d'intégrer la médecine scientifique conventionnelle, les médecines plus naturelles ou complémentaires et les techniques de style de vie comme le sport, les thérapies de gestion du stress, la nutrition et le coaching de vie. Un principe essentiel retenu est que ES ne proposera que des prestations qui sont justifiées d'un point de vue scientifique.

## Un centre médical mixte

Suite à des pourparlers avec les autorités communales et le départ progressif à la retraite des médecins installés à Evolène, il a été prévu de créer un centre médical mixte. Soit une équipe médicale dédiée à



## Evolène Santé

la prise en charge de la population et des visiteurs du Val d'Hérens et une seconde équipe qui prendra en charge les clients de l'hôtel au sein des programmes médicaux qui seront mis en place. Ces deux équipes seront complémentaires et partageront notamment les gardes et certaines prises en soins ainsi que le plateau technique (radiologie, laboratoire, ...). Dans ce cadre, la société Hpartner a été mandatée par la Commune d'Evolène pour recruter 3 médecins de premier recours. Un premier médecin vient d'être recruté et il débutera ses activités à Evolène vers la fin de l'été. Quant aux deux autres médecins, des négociations sont en cours et devraient aboutir d'ici la fin de l'année avec des installations prévues en 2019 et 2020.

## Une collaboration efficace avec les autorités

Il nous plait à relever l'excellente collaboration qui existe entre Ptarmigan SA et les autorités communales et cantonales ainsi que les relations très ouvertes et cordiales avec la population du Val d'Hérens que nous remercions chaleureusement. Par ailleurs, de sorte à assurer une présence locale plus forte et à soutenir la réalisation de ce projet, nous avons le plaisir d'annoncer qu'Edith Vuignier a rejoint l'équipe d'Evolène Santé depuis janvier dernier.

Renseignements complémentaires  
Madame Edith Vuignier  
assistante de projet  
[e.vuignier@ptarmigansa.com](mailto:e.vuignier@ptarmigansa.com)  
Tél : +41 78 897 62 57



# Centre médico-social (CMS) du Val d'Hérens

Dans le cadre de ce bulletin d'information, la commune d'Evolène souhaite mettre en évidence certains services et institutions au service de la population, afin que ces derniers soient mieux connus des personnes qui pourraient en avoir potentiellement besoin. Pilier de la santé dans notre commune, il semblait essentiel de vous présenter plus en détails notre CMS, ses différentes activités, les défis auxquels il fait et fera face, ainsi que les développements en cours.

Depuis près de 35 ans, le Centre médico-social subrégional (CMSS) du Val d'Hérens offre des prestations médico-sociales favorisant le maintien à domicile, la prévention et l'autonomie, à l'ensemble de la population du Val d'Hérens. Ses activités pour répondre aux besoins des personnes de tous âges n'ont cessé de croître et il est d'ores et déjà certain que ces développements vont se poursuivre.

En effet, la planification cantonale 2016/2020 soutient le maintien à domicile et de nouvelles activités sont dévolues aux CMS dans le mandat de prestations entré en vigueur en 2017 (physiothérapie, conseils nutritionnels, visites préventives, ...). Le vieillissement de la population explique également la progression des besoins, sachant que 60 % environ des activités concernent des personnes âgées de plus de 80 ans.

Aujourd'hui déjà, le défi est de taille pour le CMSS du Val d'Hérens afin de trouver des solutions pour augmenter les effectifs des équipes professionnelles alors que la pénurie est réelle, pour répondre aux besoins de spécialisation des soins (en psychogériatrie par exemple) ainsi que pour garantir l'équité d'accès aux prestations à la population hérensarde en



répondant aux exigences accrues du canton. La réflexion sur la collaboration avec les autres CMSS de la région est nécessaire pour qu'une petite structure comme notre CMSS puisse faire face aux indispensables développements quantitatifs et qualitatifs. Certaines activités sont d'ores et déjà coordonnées, telle l'ergothérapie. La démarche doit se poursuivre dans le respect des spécificités locales et des intérêts des communes.

## Les activités du CMSS du Val d'Hérens

Chacun peut faire appel aux services du CMSS en cas d'atteinte à son état de santé ou de difficultés sociales, passagères ou durables. Les prestations requièrent une prescription médicale.

### • L'aide et les soins à domicile

Une équipe composée d'infirmiers, assistants en soins et santé communautaire, aides familiales, auxiliaires de vie, auxiliaires de ménage, ergothérapeutes et assistantes sociales coordonnent leurs compétences pour :

- les soins (à domicile et au CMSS) : évaluation et conseils, prévention, contrôles de santé, pansements, injections, gestions des médicaments, soins



## Centre médico-social (CMS) du Val d'Hérens

- psychogériatriques et gériatriques, soins palliatifs de premiers recours, soins d'hygiène, etc.;
- l'ergothérapie : évaluation de l'accessibilité et de la sécurité du domicile, proposition de moyens auxiliaires, facilitation des activités de la vie quotidienne, etc.;
  - l'aide pratique : entretien du ménage courant et du linge, courses, repas, aide à la famille, etc.;
  - les prestations d'accompagnement : aide complémentaire à celle des familles et des professionnels, présence prolongée, suppléance ou soutien de l'entourage dans certaines circonstances définies ;
  - le soutien aux proches aidants : information, soutien psychologique et social, offres de répit, orientation vers les prestataires concernés, etc. ;
  - la sécurité à domicile et la vente/location de moyens auxiliaires : évaluation et proposition de mesures adéquates, mise à disposition du matériel nécessaire en collaboration avec un partenaire spécialisé ;
  - le soutien et l'orientation vers les services spécialisés en cas de difficultés administratives ou financières;
  - l'organisation de repas à domicile et d'accompagnement pour se rendre à des rendez-vous médicaux, en collaboration avec les équipes bénévoles communales;
  - les soins pédiatriques par une équipe d'infirmières spécialisées en pédiatrie ;
  - la physiothérapie et les conseils nutritionnels : orientation vers des prestations privées.
- **L'intégration et l'aide sociale**  
Les assistantes sociales travaillent pour venir en aide aux personnes avec des difficultés d'intégration sociale ou dépour-
- vues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins vitaux et personnels indispensables. Leurs activités sont gratuites et consistent notamment à :
- informer et accompagner dans les démarches administratives ou financières;
  - orienter vers les services spécialisés adaptés;
  - soutenir pour la gestion du budget;
  - accompagner pour les demandes de bourses aux jeunes en formation;
  - examiner les demandes d'aide sociale financière, sur délégation des communes.
- **La consultation parents-enfants**  
Des infirmières puéricultrices proposent un suivi gratuit aux familles qui le souhaitent, d'abord à domicile puis dans un local de consultations dans chaque commune. Cet accompagnement est centré sur la prévention et la promotion de la santé des nourrissons et petits enfants de 0 à 4 ans. Il est un soutien parental et infantile précieux, complémentaire au suivi du pédiatre.
- **L'équipe administrative**  
Le secrétariat, l'organisation des activités bénévoles, la comptabilité et la facturation ainsi que la gestion des ressources humaines sont assurés par une équipe administrative.
- Quelques chiffres (fin 2016) :
- 17 postes de travail (7 postes en 2005);
  - 1.65 heure de soins et 0.56 heure d'aide au ménage par habitant;
  - 4300 repas à domicile et 45 accompagnements à des rendez-vous médicaux;
  - 135'500 km parcourus par les collaborateurs;
  - 131 situations suivies par le service social dont 51 dossiers d'aide sociale financière;



- 145 enfants de 0 à 4 ans suivis par la consultation parents-enfants, soit 380 consultations;
- 200-250 factures envoyées chaque mois pour les prestations à domicile.

### Un mot particulier pour

• **Les bénévoles de chaque commune**  
Certaines activités du CMSS, indispensables au maintien à domicile, sont possibles grâce à des bénévoles qui, présents dans chaque commune, livrent les repas à domicile, accompagnent des personnes à des rendez-vous ou rendent visite à des personnes seules. Le CMSS les remercie pour ce précieux soutien.

• **Les proches aidants**

Le maintien à domicile repose sur la présence et le soutien de l'entourage autant que sur les professionnels. Aider un proche peut amener des satisfactions mais également des questions, des difficultés voire un impact sur la santé de la personne dévouée. Les collaborateurs du CMSS sont aussi présents pour écouter et conseiller l'entourage afin que le maintien à domicile se réalise dans des conditions optimales pour tous.

• **Le service des repas à domicile**

Le service des repas à domicile fait partie des prestations que l'état demande au CMS de proposer, en collaboration éventuelle avec des bénévoles pour la livraison. Le canton et les communes contribuent à sa mise en œuvre. La loterie romande y apporte également son soutien.

Ce service s'adresse à toute personne qui en a besoin en raison de difficultés passagères ou d'une atteinte durable à sa santé. Il contribue au maintien de l'équilibre à domicile pour la personne et pour son entourage proche qui la soutient.

Une nouvelle organisation du service des repas à domicile dans le Val d'Hérens a ainsi été mise en œuvre le 6 février 2017. Jusqu'à l'année dernière, cette activité était organisée par commune, en collaboration avec les restaurateurs ou les institutions pour la préparation ainsi qu'avec les bénévoles pour la livraison. Progressivement, malgré l'investissement de chacun, ce fonctionnement a rencontré des limites. Il est devenu difficile de répondre aux besoins qui progressent vu le vieillissement de la population et le soutien au maintien à domicile. Une livraison régulière de repas adaptés à la population essentiellement âgée ne pouvait plus être garantie partout dans la vallée. Le CMS remercie les bénéficiaires et leur entourage ; les restaurateurs et institutions qui ont accepté l'évolution; les équipes bénévoles qui ont pris encore plus de temps pour permettre aux personnes d'acquiescer de nouvelles routines.

L'organisation en place depuis février 2017 repose désormais sur la collaboration entre le CMS, le Home Saint-Sylve de Vex et les équipes bénévoles de chaque commune de la vallée. Elle permet à chacun de recevoir selon ses souhaits et besoins jusqu'à 6 repas par semaine préparés par le Home Saint-Sylve de Vex. Elle résulte de la collaboration entre le CMS, les communes, les équipes bénévoles déjà en place et le Home Saint-Sylve de Vex. Elle a été proposée d'abord aux personnes qui recevaient déjà les repas à domicile. Le CMS reçoit les demandes de la personne, de son entourage ou de son réseau de soins (service de coordination de l'hôpital, médecin-traitant, etc.). Il en va de même en cas de souhait de modifications ou d'interruption du service.

Tous les repas sont préparés par le Home Saint-Sylve de Vex qui a adapté ses équipements et le travail de son équipe. Ils



## Centre médico-social (CMS) du Val d'Hérens

sont livrés froids trois fois par semaine, toute l'année (lundi, mercredi et vendredi). A chaque livraison, deux repas de midi complets et équilibrés différents peuvent être apportés ; celui du jour-même et celui du lendemain. Ainsi, un repas de midi peut être reçu chaque jour sauf le dimanche.

Chacun choisit le nombre de repas hebdomadaires souhaités, en portion complète ou demi-portion. La texture peut être adaptée (repas coupés ou mixés) si l'état de santé l'exige. Les aliments peuvent être réchauffés au micro-onde, directement dans la barquette dans laquelle ils sont livrés. Le CMS fournit au prix de CHF 60.- un micro-onde aux personnes qui le souhaitent et que l'entourage ne peut aider dans cette démarche. Toutes les informations utiles sont fournies lors du premier contact.

Les repas sont amenés du Home Saint-Sylve jusqu'aux lieux définis dans les communes d'Evolène, de Saint-Martin et de Mont-Noble par un auxiliaire de livraison du CMS. Les bénévoles de Vex et d'Hérémenche continuent d'aller chercher les repas au Home comme auparavant. Un bus de livraison est en cours d'acquisition par le CMS.

Dans chaque commune, une équipe de bénévoles livre les repas aux personnes. Sans leur collaboration, le CMS ne pourrait pas garantir ce service. Ils mettent leur temps à disposition pour cette activité, également précieuse pour le contact social qu'elle offre. Un grand merci à eux. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le prix du repas est réduit à CHF 13.- pour la portion complète et CHF 8.- pour la demi-portion que le CMS facture mensuellement. Le CMS et le Home restent attentifs à proposer les coûts les plus accessibles possibles. Un rabais de CHF 4.- par repas, 3 fois par semaine peut être octroyé aux personnes

à revenu modeste.

L'enquête menée auprès des bénéficiaires en automne 2017 relève une très grande satisfaction des bénéficiaires. La collaboration entre les divers partenaires pour une organisation unique à l'échelle de la vallée est une réussite. Le CMS se réjouit que les habitants de toute la vallée aient un accès équitable à ce service.

## Coordonnées utiles

Si vous souhaitez recevoir des repas pour vous-même ou pour un proche, si vous avez besoin de plus amples informations ou si vous êtes intéressés à rejoindre l'équipe des bénévoles de votre commune, n'hésitez pas à contacter le CMS du Val d'Hérens, route principale 4, 1982 Euseigne, au : 027 281 12 91 ou [CMSSHérens@cmsr-shc.ch](mailto:CMSSHérens@cmsr-shc.ch)



## Vieillissement de la population et prise en charge: un défi pour Evolène et le Val d'Hérens

34

En lien avec le projet de construction des 28 lits EMS attribués momentanément à notre commune et aux discussions en cours avec la fondation Saint-Sylve de Vex, lesquelles devraient faire l'objet d'une information publique dans les prochains mois, la commune d'Evolène souhaite informer les citoyens concernant les prospectives en lien avec les besoins de la population âgée du Val d'Hérens. Les lignes ci-dessous, écrites par le directeur du home Saint-Sylve M. Philippe Genoud, permettent de se faire une idée des défis qui attendent notre vallée au niveau tant social que médical.

Comme chacun le sait et le constate, la population suisse est vieillissante, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans va doubler d'ici 25 ans (données de l'office fédéral de la statistique). Le Valais ne fait pas exception dans ce domaine, l'aug-

mentation de la population du 4ème âge dans la région, Sion-Hérens-Conthey, va croître de 137% d'ici 2035 (selon données de la planification cantonale 2016/2020.) Pour être encore plus précis, pour le Val d'Hérens, en 2020 nous compterons 450 personnes de plus de 80 ans, 550 en 2025 et 680 en 2030 selon les projections de l'observatoire valaisan de la santé.

Pour répondre à ces besoins nouveaux et croissants, il est primordial, autant d'un point de vue sociétal qu'éthique qu'une organisation et des prestations soient mis en place dès les premiers signes de fragilisation. Une réponse adaptée, un panel de prestations, des habitats fonctionnels et un accompagnement professionnel vont permettre un « continuum » cohérent et ainsi garantir la légitime dignité de tous et de chacun.

### Priorité sur le maintien à domicile

Pour répondre aux besoins actuels et anticiper les défis de demain, sur un plan politique, sanitaire et social, le canton et les communes doivent se doter de programmes et de projets ambitieux et innovants. La planification cantonale 2016/2020 met en évidence 10 recommandations et une étude des besoins ajustée aux dernières statistiques et projections. Le canton a opté pour une prise en charge à domicile le plus longtemps possible, afin de permettre aux personnes de rester dans leur lieu de vie et c'est en règle générale une bonne option. La politique du domicile permet de substantielles économies, elle offre la possibilité de bénéficier d'une main d'œuvre naturelle et à la personne âgée de rester chez





## **Viellissement de la population** et prise en charge: un défi pour Evolène et le Val d'Hérens

elle tout en étant accompagnée, si nécessaire par les collaborateurs des CMS de proximité ou autres prestataires. Cependant, le domicile a ses propres limites, telles que l'isolement social, géographique ou familial, la solitude, des soins devenant trop aigus etc... Pour pallier ces facteurs déterminants non facilitants, des structures intermédiaires sont proposées comme des lits courts séjours, des structures de soins de jour, des appartements à encadrement médico-social, des aides aux aidants etc...

Les communes ont un devoir de répondre à ces exigences afin de donner à leurs administrés les infrastructures nécessaires pour que chacun puisse rester proche de son lieu de vie. Si l'offre n'est pas suffisante au niveau local ou régional, les personnes seront dans l'obligation de rejoindre une structure adaptée loin de leur quotidien. Ces situations, souvent, sont lourdes de conséquences pour les personnes, déjà en situation de fragilité et de perte d'autonomie.

### **Structures insuffisantes dans le Val d'Hérens**

L'offre actuelle dans le val d'Hérens ne répond que partiellement aux besoins de nos aînés. En effet, à ce jour, nous comptons sur des prestations du CMS, et sur 60 lits de long séjour au home St-Sylve ainsi qu'une place en accueil de nuit. Des appartements adaptés ont été construits à St-Martin et des projets sont en cours dans certaines communes. La réalité sur le terrain, c'est que le CMS doit augmenter son activité, et le home St-Sylve ne peut pas répondre à toutes les demandes en urgence (en 2016, 34 personnes originaires de la vallée ont dû être prises en charge dans des établissements en plaine, la tendance s'est poursuivie en 2017). Nous ne sommes pas en mesure d'offrir des lits de court séjour, ni des accueils de jour ni même des appartements à encadrement médico-social. Les médecins sont souvent la porte d'entrée dans la « chaîne des soins de longues durée », la question des centres médicaux est au





## Vieillesse de la population et prise en charge: un défi pour Evolène et le Val d'Hérens

36

cœur du sujet ainsi qu'une aide à apporter aux aidants naturels.

Les contours étant posés, il est évident qu'une réflexion au niveau de la Vallée est indispensable et urgente. Pour se faire, une commission intercommunale, mandatée par l'Association des communes du Val d'Hérens (ACVH) est en projet et devrait rendre un rapport au cours du 2e semestre 2018. Ce groupe de travail devra établir un état des lieux, évaluer les besoins, élaborer des propositions et proposer une coordination. Un travail est en cours entre la Fondation St-Sylve et la commune d'Evolène pour offrir au plus vite 28 nouveaux lits en long séjour.

Les défis sont importants et les réponses sont à donner à court terme. On n'est

plus dans le temps de la tergiversation, mais dans le temps de l'action. Une action nécessairement coordonnée, pertinente, innovante pour s'adapter aux « progrès » de notre société et dans une visée territoriale. Le « prendre soins » de nos anciens dans le respect des besoins légitimes, dans la recherche du consentement, dans le souci d'intégrité et de dignité à tout prix, dans le partenariat actif avec les familles doivent être au cœur de nos réflexions.

### Projet d'agrandissement du home Saint-Sylve: état des lieux

Comme annoncé dans le bulletin d'information précédent, la construction d'un EMS sur le territoire communal semble extrêmement compliquée et très coûteuses, ces établissements étant régis par des normes strictes et étant aujourd'hui davantage assimilés à des hôpitaux plutôt qu'à l'image passéiste de la « maison de retraite ».

Dans cette optique, le canton favorise les rapprochements régionaux et c'est pourquoi la commune d'Evolène s'est approchée du home Saint-Sylve de Vex afin d'entamer les discussions. Il s'avère que la commune de Saint-Martin est également intéressée à rejoindre la fondation Saint-Sylve, aujourd'hui uniquement composée des communes de Vex et d'Hérémece. Le concept en cours de discussion prévoirait un agrandissement du home actuel, avec la construction d'un bâtiment supplémentaire à proximité immédiate, en utilisant le quota de 28 lits actuellement encore à disposition de notre commune.

Les communes seront appelées à se prononcer sur ce projet, tant au niveau de l'adhésion à la fondation qu'à la participation financière y relative. Cela sera présenté au travers d'une soirée d'information, puis décidé au cours d'une prochaine assemblée primaire. Davantage d'informations vous seront fournies dès que le conseil de fondation aura finalisé et communiqué la proposition d'intégration ainsi que le plan de financement.



## Nonagénaires

Depuis le dernier bulletin d'information, la commune d'Evolène compte **trois** nouveaux nonagénaires. Nous souhaitons nos meilleurs vœux à ces personnes et remercions chaleureusement leurs proches pour les jolis témoignages qu'ils ont préparé à leur égard, un moyen pour nous de mieux les connaître et de constater le chemin parcouru.

### Henriette Pannatier, 16 novembre 2017

Tante Henriette de Sonville. Ainsi t'appellent tes proches et tes amis. Dans ton quartier, au sommet du village, résonnent encore ton rire et ta voix claire entraînant bonne humeur et sourire.

Née en 1927, tu es la quatrième dans la famille de Joseph Pannatier et de Marie Combaz qui verra encore naître après toi quatre garçons. Tu es donc née au milieu de cette grande famille dont tu as été le pilier et l'appui.

Dans une grande famille, les joies sont nombreuses. Les épreuves ne manquent pas non plus. Avec le décès de ta sœur Marie et de l'épouse de ton frère Henri, voilà que la maison de Sonville a dû prendre le relais pour que quatre neveux puissent continuer à grandir dans la maison des grands-parents dont tu as été la force tranquille.

Le travail ne t'a pas manqué, comme dans toutes les familles de montagne. L'année était rythmée par les montées au mayen, à l'alpage et par la désalpe, par les fenaisons, par les regains, avec changement de costume pour l'automne. Les travaux des champs et des jardins, tu les connaissais bien. Ah les jardins ! Tu les as cultivés pendant tant d'années. Les carottes, la laitue de Morges et les choux-fleurs poussaient à merveille dans les jardins du



village. La petite salade et la ciboulette animaient le jardinet d'Arbey. Dommage qu'un accident t'a arrêtée dans l'accomplissement de ce travail où tu avais tant de joie.

Le tricot. Comme tu avais du plaisir à occuper tes après-midis dans cette tâche et à créer tout l'assortiment des pulls, des écharpes, des gants qui faisaient l'enchantement de tes petits-neveux à qui tu les offrais ! Comme ils en admiraient les tresses, les motifs suédois et toutes sortes de fleurs !

Puis le temps du retrait est venu. La bonne saison tu profites du balcon pour regarder le soleil baigner le fond de la vallée et pour échanger quelques mots avec les voisins et les passants. Mais les rues du village se vident de plus en plus. Tu dis souvent qu'il n'y a plus personne. En effet, tes voisins d'autrefois sont tous



## Nonagénaires

38



partis et les jeunes ont quelque peu quitté le quartier. Tu as gardé ton intérêt pour les jeux de lettres et pour les émissions TV sur la politique. La campagne présidentielle française t'a intéressée au plus haut point, passionnée que tu étais dans la course entre Fillon et Macron. Ton temps, tu le mets aussi à profit pour prier avec régularité et générosité dans la communion du Monastère invisible. Tu as gardé ta lucidité, ta joie de vivre et ton caractère amusé et philosophe. Puisse-tu continuer encore, Chère Tante Henriette de Sonville, à garder la maison de Sonville ouverte à chacun de nous et à nous accompagner sur le chemin. Nous sommes avec toi.

## Marius Rumpf, 19 mars 1928

Né en 1928 à Evolène, il est le dernier d'une fratrie de 6 enfants, descendant d'une famille originaire de l'Oberland bernois et arrivée dans notre petit village dans les années 1870.

A l'époque, le cadet restait souvent auprès de ses parents pour aider à la campagne et aux travaux domestiques, au lieu d'étudier ou de faire un apprentissage.

Adolescent, il s'initie au tissage auprès de l'atelier de Marie Métrailler. Expérience qui lui sert encore aujourd'hui pour raccommoder, coudre ou tout simplement inverser le col de sa chemise.

Dans les années 1950, il travaille sur le glacier de Schönbiel pour effectuer des sondages thermiques afin de déterminer l'épaisseur des glaciers. Ensuite, il s'en-



## Nonagénaires

gagé quelques années dans les ateliers mécaniques, à la forge ou au P4 pour le grand chantier de Grande-Dixence.

En octobre 1953, il épouse Laurence, née Morand, et eut deux enfants : Jean-Daniel et Michel.

De 1954 à 1956, il est sollicité par un couple d'américains pour les accompagner dans diverses courses en montagne en tant qu'aspirant-guide. C'est ainsi qu'il gravit la plupart des sommets de la région, dont notre célèbre Dent-Blanche avec son frère Jean, ainsi qu'une douzaine d'autres sommets dans la région de Zermatt.

À la suite de ces diverses expériences, passionné par le fer forgé, il s'engage auprès de l'entreprise familiale de ferblanterie, sanitaire et couverture avec son frère Henri dans laquelle il restera jusqu'à sa retraite. Les portails et les barrières qu'il a réalisés, ont toujours fait sa fierté, par exemple : la croix qui trône au sommet de la Dent-Blanche.

Il n'est pas ingénieur ... mais ingénieux !! Sur les chantiers, il a toujours eu cette faculté de résoudre tous les problèmes et de trouver la bonne astuce....

Marius est aussi un incondicional de la danse. Membre du groupe folklorique de l'Arc-en-Ciel depuis sa fondation, il a participé à de nombreuses manifestations en Suisse et à l'étranger et fut, avec son épouse Laurence, moniteur pendant plusieurs années. Encore aujourd'hui, si l'occasion se présente, il n'hésite pas à faire quelques pas de valse....

En 2003, ce fut une année difficile pour lui. En juin, son fils cadet Michel, âgé de 38 ans, décède subitement à la suite d'une courte maladie. Deux mois plus tard, c'est son épouse Laurence, avec qui, il a partagé 50 années de bonheur et de vie commune, qui s'en va rejoindre son fils.

Néanmoins, il ne se laisse pas abattre. Au

lieu de se renfermer dans son malheur, il décide de continuer à vivre. C'est pourquoi, on le croise quasiment tous les jours dans les rues du village, soit pour faire ses courses ou pour boire un petit verre de fendant avec ses amis jeunes ou moins jeunes.

Qui ne connaît pas Marius, toujours de bonne humeur et disposé à partager un bon moment avec les gens du village ?

Merci pour ton sourire et ta sympathie!

## Françoise Maître, 16 avril 1928

Née en 1928, Françoise est la cinquième fille d'un père dentiste. A l'âge de 8 ans sa mère décède, première tuile. Son père va se remarier et un frère et une sœur viennent agrandir la famille. Ses études se passent dans la région lausannoise, mais la bougeotte est là. Elle fera les cols alpins en vélo avec sa sœur. Elle va aussi une année en Angleterre, comme fille au pair et pour apprendre la langue. En revenant en Suisse, elle travaille comme enseignante dans un collège à Lausanne. Lors d'une visite à une amie qui se trouve dans le Val d'Hérens, elle découvre Bréona et les villages des Rocs. Elle fait la connaissance de son futur mari, Maurice Maître, entrepreneur à la Sage. Ils se marient en 1960 ; Françoise, protestante d'origine, épouse par la même occasion son mari et la religion de son mari. Durant toute sa vie, elle sera une fervente pratiquante.

De leur union naissent deux garçons, Bernard et Jean-Maurice. Très vite, Françoise seconde son mari dans l'entreprise de charpente-menuiserie, ainsi que dans le gardiennage de la cabane des Aiguilles-Rouges.

En avril 1973, Maurice décède, gros cata-



## Nonagénaires



40

clysmes dans la famille. Françoise reprend l'entreprise familiale au pied levé et continue le gardiennage de la cabane. Elle s'implique aussi activement dans le mouvement spirituel des veuves de Suisse Romande, autant dire que les 24h d'un jour sont bien remplies.

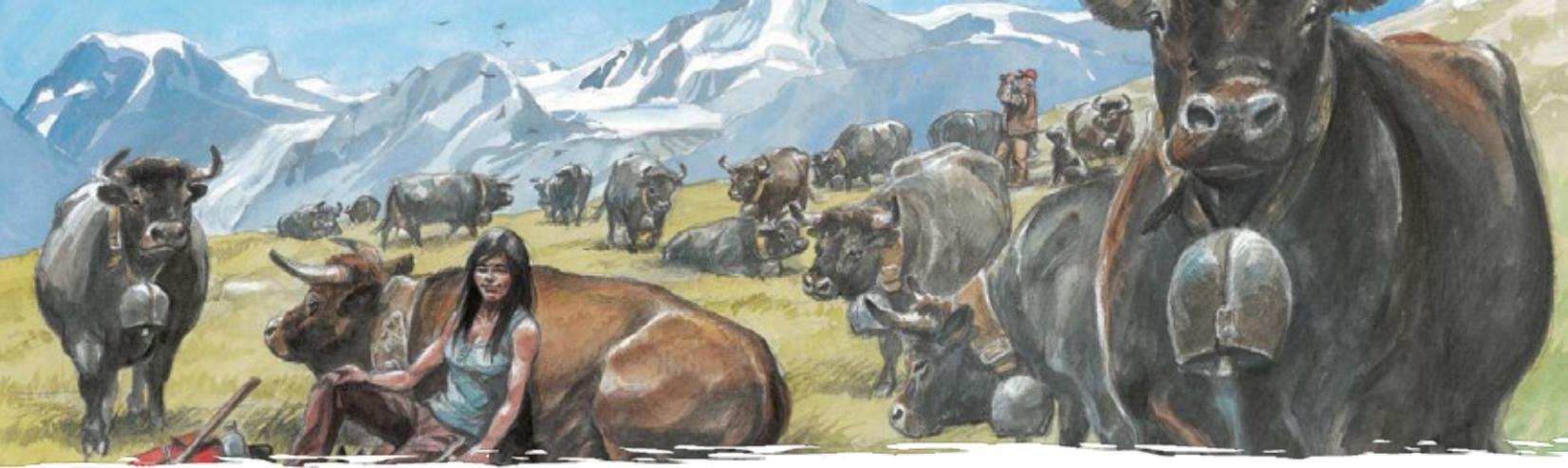
Après 5 ans de dur labeur, elle doit arrêter la gestion de l'entreprise de charpente, bien malgré elle. Mais son activité est toujours intense, car il faut élever ses deux garçons, tout en s'occupant de la cabane et de ses copines veuves.

En 1993, elle cède le gardiennage de la cabane des Aiguilles-Rouges à son fils Bernard, qui l'aide déjà depuis de

nombreuses années. Elle monte encore quelques périodes pour aider son fils.

En 1999, elle a la douleur de perdre son fils Jean-Maurice, ainsi que sa belle-fille Joëlle en 2014.

Malgré les épreuves endurées, elle garde sa volonté d'aller de l'avant et sa joie de vivre. Elle s'appuie beaucoup sur la présence de ses six petits-enfants. Elle a su tout au long de sa vie rester positive et voir les bons côtés de chaque personne rencontrée, tout en gardant sa force et son caractère si caractéristique.



## Bourgeoisie d'honneur à Claude (DERIB) et Dominique de Ribaupierre

En cette année de sortie de sa nouvelle BD consacrée à la Patrouille des Glaciers, la commune d'Évolène souhaiterait attribuer une distinction, en soi simplement honorifique mais finalement hautement symbolique, à l'un de nos meilleurs ambassadeurs : DERIB. En effet, par ses dessins, par ses choix, par ses contacts avec les sociétés locales qu'il accompagne régulièrement avec des propositions graphiques, Claude de Ribaupierre n'a de cesse de mettre en évidence la beauté de nos paysages et de nos coutumes. La pro-

position du conseil communal enveloppe également l'attribution de cette distinction à son épouse Dominique, artiste également et dont le talent a notamment été mis au service de l'illustration du patrimoine évolénard.

Si Claude de Ribaupierre, alias DERIB, n'est plus à présenter, voici tout de même quelques éléments biographiques et rappels bibliographiques sur lui et son épouse Dominique:

### Claude de Ribaupierre



Il est né le 8 août 1944 à La Tour-de-Peilz. Il passe une partie de sa tendre enfance à La Forclaz, où il a vécu jusqu'à l'âge de 5 ans. Il se passionne pour le dessin dès son plus jeune âge. À 19 ans, en 1963, il part à Bruxelles afin d'apprendre le métier de dessinateur de bande dessinée. Il est engagé au sein du prestigieux studio de Peyo qui « produit » les Schtroumpfs.

Son succès le plus connu reste incontestablement « **Yakari** », dont il a dessiné et écrit 39 numéros. Le 40e est en préparation. Yakari a été traduit en 13 langues. Dans les aventures du petit indien et de son cheval Petit Tonnerre, tous les méchants deviennent gentils dans un monde

de paix et d'amour, d'amitié et de loyauté en union avec la nature et les animaux.

Proche des jeunes, DERIB sort en 2002 « **No Limits** », l'histoire d'un adolescent en décrochage scolaire, en rupture familiale, qui bascule dans la violence et la prise de risques, brave les interdits, se lance des défis jusqu'à mettre sa vie en danger. Suit en 2003 l'histoire de « Jo », une ado responsable et bien dans sa peau qui se frotte à la vie, à des rencontres particulières et qui découvre... le sida.



Concernant ses œuvres plus particulièrement consacrés à notre région, la BD « **Tu seras reine** » est sortie en 2012. Cet album retrace l'histoire d'une jeune



**Bourgeoisie d'honneur** à Claude (DERIB) et Dominique de Ribaupierre

adolescente, Camille, qui découvre la vie à la campagne chez son grand-père. Pas emballée à l'idée de jouer les bergères, la jeune fille apprend progressivement à aimer les vaches de la race d'Hérens. L'album a également été traduit en patois, un hymne encore plus fort à notre patrimoine local.

En 2013, DERIB a fêté ses 50 ans de Bande Dessinée à Evolène et à cette occasion une exposition au Musée a réuni trois de ses amis dessinateurs aux noms prestigieux: Rosynski, Cosey, Dany. 40 dessins originaux ont été présentés au public. Le vernissage de l'exposition où les 4 dessinateurs présents ont dédié pendant deux jours a remporté un vif succès, tout comme l'exposition qui a duré deux mois.

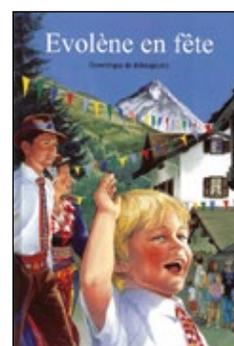
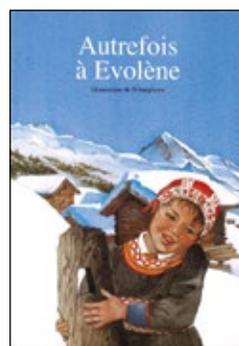


Nouveauté 2018, « **La Patrouille** » est la suite de l'histoire de l'héroïne de « Tu seras reine », en mettant en scène la participation de Camille à la prestigieuse Patrouille des Glaciers. Un album impressionnant de réalisme avec l'illustration tant des lieux de passage que des personnages emblématiques de cette course de ski alpinisme si précieuse pour la mise en lumière des merveilles de notre fond de vallée.

## Dominique de Ribaupierre

Le dicton populaire dit que « derrière chaque grand homme se cache une femme exceptionnelle ». Dans le cas du couple de Ribaupierre, cela est une évidence, et même du côté artistique. En effet, l'épouse de Claude, Dominique, possède également un fantastique coup de crayon.

Elle grandit en Belgique dans une famille d'artistes et dessine depuis l'enfance. Elle se forme notamment à l'Académie des Beaux-Arts de Liège. Dès 1977, elle devient la coloriste de Yakari et de toutes les bandes dessinées de son mari. Elle se dirige vers l'illustration et signe des albums pour enfants.



Elle consacre notamment deux albums à Evolène avec en 2004 « **Autrefois à Evolène** » qui rend hommage aux jeux ancestraux et aux coutumes de notre région de montagne au fil des saisons. En 2010, elle sort « **Evolène en Fête** » qui a pour thème le grand cortège du 15 août.



**Bourgeoisie d'honneur** à Claude (DERIB) et Dominique de Ribaupierre

Les éléments présentés démontrent l'attachement du couple de Ribaupierre pour notre Dent-Blanche et nos traditions. Cet attachement pour notre coin de terre est immense et indéfectible, Evolène est clairement ressentie comme étant leur deuxième patrie. Ils sont d'ailleurs propriétaire d'un appartement à La Forclaz. Avec ses deux albums « Tu seras reine » et tout récemment « La Patrouille », DERIB a admirablement retranscrit nos paysages et leurs habitants, au travers de récits émouvants et palpitants. Cela représente un apport indéniable pour notre région, offrant une visibilité supplémentaire, importante tant d'un point de vue culturel que touristique. En outre, l'exposition dans la forêt entre La Gietty et Arbey qui aura lieu de juin à novembre se portera cette année sur l'œuvre de DERIB, princi-

palement ses œuvres consacrées à notre région. Quant à Dominique, elle a su mettre en lumière nos traditions les plus chères et il est certain que ses illustrations participent pleinement à la diffusion et à la préservation des connaissances en lien avec ces aspects du patrimoine.

Pour toutes ces raisons, le conseil communal vous propose donc de leur octroyer la bourgeoisie d'honneur. Cette distinction leur sera remise, si l'assemblée primaire émet un avis favorable, lors d'une prochaine manifestation organisée sur le territoire communal.

PS: Un merci particulier à Marie-Jo Gessler pour la transmission de divers éléments biographiques.

### **Mais qu'est-ce que la bourgeoisie d'honneur ?**

Selon Wikipédia, « la bourgeoisie d'honneur est remise à certaines personnes qui œuvrent pour le bien-être du pays ou d'une commune. Elle n'est pas héréditaire et n'a aucun effet sur la nationalité ».

La loi sur les bourgeoisies de l'Etat du Valais offre davantage de précisions, notamment au travers de l'article 19 traitant du droit de bourgeoisie d'honneur. Ce dernier explique que les bourgeoisies peuvent octroyer la bourgeoisie d'honneur à des personnes particulièrement méritantes. La bourgeoisie d'honneur reste dans tous les cas personnelle et non transmissible. La bourgeoisie d'honneur ne confère en revanche pas de droit aux avoires bourgeoisiaux.

La tâche d'octroi de la bourgeoisie d'honneur est dévolue aux assemblées bourgeoises, sur proposition du conseil communal. À Evolène, la bourgeoisie étant assimilée à la commune, l'assemblée bourgeoise désigne dans les faits la même entité que l'assemblée primaire, à savoir l'ensemble des citoyens domiciliés.



# Jumelage Evolène – Châtelailion-Plage

## Historique

Il y a plus de 50 ans, James Rousseau, alors hôtelier à Annemasse, organise une visite de la radio-télévision suisse à Châtelailion-Plage, petite ville située à proximité de la Rochelle, au bord de l'Océan Atlantique. C'était en juillet 1965 et James Rousseau, enfant des boucholeurs, voulait surtout faire découvrir aux journalistes suisses les bouchots et l'ostréiculture. A l'occasion de ce reportage, M. Simoni de la radio suisse et M. Jean Gauthier, maire de Châtelailion eurent l'idée d'un jumelage avec une ville suisse. En décembre 1965, M. Gauthier se rendit à Evolène pour prendre les premiers contacts avec le président d'Evolène, Jean Maistre. Un premier échange d'enfants eut lieu en 1966 et les cérémonies officielles du jumelage se déroulèrent à Châtelailion le 10 juillet 1966. Une autre cérémonie eut lieu à Evolène en 1967. S'ensuivit malheureusement un vide de 30 ans.

Malgré quelques tentatives de la part des municipalités successives pour faire perdurer puis vivre le jumelage, il tombe petit à petit en léthargie. Seuls deux jeunes garçons n'ont pas oublié l'échange entre les communes : Gérard Sémaoine de Châtelailion et Christian Rumpf qui se rencontrent régulièrement chaque année. Et puis, en 1997, c'est au cours d'un voyage en Valais qu'une Châtelailionaise amoureuse de notre canton tombe par hasard sur la pancarte affichée à l'entrée d'Evolène : « Commune jumelée avec Châtelailion-Plage ». Très surprise, Colette Masset apprend alors, en allant se renseigner dans le village d'Evolène que les 2 communes sont bien jumelées. Le jumelage est alors relancé, et un comité se forme côté français avec Colette Masset et Daniel Doucet, un autre côté



helvétique avec Eliane Gaspoz et Christian Rumpf.

Tout est alors dynamisé, les échanges se multiplient et il ne se passe plus une année sans rencontres. En juin 1998, 25 élèves d'Evolène se rendent à Châtelailion. En juillet 1998, l'Arc-en-Ciel se rend à Châtelailion pour l'inauguration du front de mer. En janvier 1999, 2 classes d'élèves de Châtelailion viennent à Evolène. Et depuis, chaque année, des sociétés se sont rendues soit à Evolène soit à Châtelailion, les élèves ont également continué à faire des échanges (tous les 2 ans au ski, tous les 2-3 ans à la mer). En 2018, les élèves de 6-7-8H se rendront à Châtelailion-Plage du 24 août au 1er septembre.



## Jumelage Evolène - Châtelailon-Plage

### Fête du jumelage 2019

Parmi les nombreuses activités organisées dans le cadre du jumelage, il a été décidé par la Commune d'Evolène et la Mairie de Châtelailon-Plage d'organiser, tous les 3 ans, « UNE FÊTE DU JUMELAGE ». Celle-ci a lieu en alternance à Châtelailon et à Evolène.

Après l'accueil de nos amis Châtelailonnais en février 2016 lors du Carnaval d'Evolène, place maintenant aux préparatifs de la prochaine fête du jumelage à Châtelailon. Celle-ci aura lieu les :

**29 et 30 juin 2019 lors de la manifestation « Châtel En Fête ».**

Plus de 1000 Châtelailonnais participent à cette fête qu'ils préparent toute l'année. Une fête unique en son genre où se mêlent convivialité, bonne humeur et spectacles de qualité.

Le programme du week-end :

- Le samedi, grand marché artisanal, animations, groupes venus de tous les horizons et énorme banquet dans le centre-ville. La journée se termine par LE FEU D'ARTIFICE. Chaque année, des milliers de personnes se déplacent pour admirer ce véritable son et lumière aux couleurs de la fête.
- Le dimanche, c'est le grand cortège tout au long de la ville. Chars, groupes musicaux, danses, vous plongeront le temps d'un après-midi dans une ambiance exceptionnelle.

Les Evolénards sont invités en 2019 à participer à la parade du dimanche après-midi ainsi qu'au banquet du samedi dans les rues de Châtelailon.

L'occasion est belle en 2019, de passer quelques jours au bord de l'Atlantique. Et pourquoi pas, comme l'année scolaire se termine le 21 juin, de s'y rendre même une semaine entière pour des vacances en famille.

Des informations plus précises sur le déroulement du voyage seront communiquées avant la fin de l'année 2018. Le comité du jumelage espère que la population évolénarde sera très nombreuse à Châtelailon-Plage en 2019.

**Yvan Maistre**

Président du jumelage  
Evolène - Châtelailon-Plage



## Sociétés locales, vous avez la parole !

46

La commune met à disposition des sociétés culturelles et sportives un espace d'expression dans le bulletin d'information, publié en juin et en décembre. Vous avez un petit communiqué à faire? Du type recherche de bénévoles, recherche de membres, remerciements, annonce de manifestation, etc. ? Cet espace est à vous ! À bon entendre...

Pour en profiter, merci de contacter Virginie Gaspoz un mois avant la publication, c'est-à-dire début mai, respectivement début novembre.

Pour cette édition, seule la fanfare des Haudères a souhaité émettre une communication.



### L'Écho de la Dent-Blanche

La fanfare « Écho de la Dent-Blanche » est la fille légitime de la fanfare des Glaciers.

Celle-ci voit le jour en 1954. Depuis elle n'a cessé de former la jeunesse évolonarde à l'apprentissage de la musique. Grâce à son école de musique de plus de 20 élèves, l'écho retentit jusqu'au pied de notre majestueuse Dame Blanche.

Pour assurer la pérennité de notre société, nous profitons de l'occasion pour éveiller votre intérêt et, qui sait, susciter quelques vocations.

Jeunes et moins jeunes, passionnés de Brass Band ou simples amateurs de musique, venez rejoindre la cordée de notre fanfare!

Pour plus d'infos, consultez notre site internet  
**[www.echodtblanche.ch](http://www.echodtblanche.ch)**  
ou notre page Facebook.

L'achat des instruments est sponsorisé par le club des 100, rejoignez-le donc!!  
Pour tous renseignements, contactez [isabelle.pralong81@gmail.com](mailto:isabelle.pralong81@gmail.com)

Bel été à toutes et à tous!



# Animations été 2018



L'agenda ci-dessous a été préparé par Evolène Région Tourisme, afin que les habitantes et habitants de la commune puissent également répondre présents lors des manifestations qui auront lieu chez nous cet été.

Un ajout a été apporté par la commune dans cette liste : les représentations théâtrales des 23 et 24 juin prochains. En effet, dans le cadre de la tournée estivale de la troupe de théâtre «l'Estrée », consacrée cette année à René Morax, auteur de la célèbre « Servante d'Evolène », la commune d'Evolène a été sollicitée pour accueillir la troupe le temps d'un weekend. Le spectacle proposé intègre des passages de plusieurs œuvres de Morax, dont la Servante d'Evolène... Le conseil communal les a donc invités à se produire à Evolène les 23 et 24 juin 2018. Les représentations auront lieu directement devant l'église paroissiale d'Evolène (à l'intérieur en cas de mauvais temps), en début de soirée, en accord avec la Paroisse d'Evolène.

## Juin

09.06	Fête des Guides	Evolène
10.06	Raid Evolénard	Evolène Région
Fin juin	Inalpes	Chemeuille-L'Etoile-Novelett
23-24.06	Théâtre René Morax	Eglise d'Evolène
29-30.06-01.07	Rencontre Internationale du Livre de Montagne	Arolla

## Juillet

Juillet-Août	Marché hebdomadaire	Les Haudères
07.07	Journée Arena Animation	Les Haudères
22.07	Marché villageois	Evolène
28.07-04.08	Festival de musique	Les Haudères
31.07-01.08	Fête Nationale	Evolène Région

## Août

Juillet-Août	Marché hebdomadaire	Les Haudères
28.07-04.08	Festival de musique	Les Haudères
31.07-01.08	Fête Nationale	Evolène Région
04.08	Journée Arena Animation	Les Haudères
05.08	Marché villageois	La Sage
12.08	Combat d'été Hérens Aréna	Les Haudères
15.08	Grande fête de la Mi-été	Evolène
18.08	Grand-Raid	Evolène

## Septembre

16.09	Marché Gourmand	Evolène
22.09	Journée Arena Animation	Les Haudères

# Assemblée primaire

## CONVOCATION

L'assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée en séance le

**Mercredi 13 juin 2018 à 19h30**  
**À la salle de cinéma d'Evolène**

**L'ordre du jour est le suivant:**

**1. Comptes 2018**

- a. Présentation
- b. Décision

**2. Crédit d'engagement complémentaire centre de tri**

- a. Proposition
- b. Décision

**3. Subvention aux remontées mécaniques**

- a. Proposition
- b. Décision

**4. Nouveau règlement de police**

- a. Présentation
- b. Décision

**5. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Claude (DERIB)  
et Dominique de Ribaupierre**

**6. Divers**

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, article 15, les comptes peuvent être consultés, au greffe communal, dès ce jour jusqu'au 13 juin 2018, durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Evolène, le 23 mai 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente  
**Virginie Gaspoz**

Le Secrétaire  
**Narcisse Gaspoz**

